

Bulletin officiel

de la

Ligue des Droits de l'Homme

PUBLICATION BI-MENSUELLE

SOMMAIRE

Gabriel SÉAILLES

Professeur à la Sorbonne

LA POLOGNE

(p. 321)

France et Syrie	351
Le procès de Banya-Louka	356
Comité Central (3 janvier — 21 février 1916)	363
Communications des Fédérations et des Sections	372
Pour l'indépendance de la Pologne	379
Propagande républicaine; Victimes de l'injustice	380

Demander au Siège de la Ligue (1, rue Jacob),
le Catalogue des brochures éditées par la Ligue,
— des documents sur l'affaire Dreyfus et de la
"Bibliothèque de Guerre".

PARIS — RUE JACOB, 1 (VI^e ARR^t)

PRIX DU NUMÉRO : 50 centimes

ABONNEMENT : FRANCE, 3 fr. par an. ETRANGER, 4 fr. par an

MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

— *Dalloz*. GUERRE DE 1914. DOCUMENTS OFFICIELS. TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES. — La librairie Dalloz, avec les volumes VIII, IX et X de ses « Petits Codes de Guerre » continue l'œuvre utile qu'elle a entreprise.

Nous avons noté que les Tables sont devenues plus claires et que les recherches — au milieu des textes qui se multiplient — sont, par suite, plus aisées. La table générale des matières des volumes VI à X, insérée à la fin du volume X, restreint agréablement le maniement des volumes parus. Nous espérons et souhaitons mieux encore. Il serait nécessaire que la table des matières des volumes I à V fût révisée, complétée et que la librairie Dalloz voulût bien faire, pour ces premiers volumes, ce qu'elle a fait pour les autres, c'est-à-dire qu'elle indiquât, au moins brièvement, l'objet exact du texte auquel la Table du volume V renvoie le lecteur : le mot « allocation », sans autre indication, est, vraiment, insuffisant et au mot « Délégation de solde », il y a un renvoi à 32 textes !!

— **L. Armbruster**. — RÉPARATION DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LA GUERRE. — *Berger-Levrault*.

M^e Armbruster, en classant les lois, décrets et circulaires qui ont trait à cette très importante question de tous les dommages causés par la guerre, qu'ils soient subis par la personne ou par les biens, facilite l'œuvre qui reste à réaliser dans le texte positif que nous attendons avec le plus grand espoir. Il éclaire la route.

Nous lisons, avec joie, dans l'« Avertissement » de ce travail consciencieux, ces quelques lignes : « Je dédie ce livre à ceux qui ont souffert, à celles qui ont pleuré. Que tous aient confiance en la solidarité nationale pour les réparations de demain ! » Au seuil d'une étude de textes, le bon juriste a laissé parler son cœur.

— **Jacques Bonzon**. L'INTIMITÉ FRANÇAISE ET LA CENSURE. M^e Jacques Bonzon attribue à l'évolution de ses opinions une importance historique. Il consigne, dans des libelles indignés, où son « Moi » est soigneusement cultivé, ses successifs états d'âme.

La « petite secousse » qui lui a fait prendre la plume est un échec qu'il a subi à la barre du 2^e Conseil de guerre de Paris, malgré une plaidoirie — au reste belle de hardiesse et de véhémence. Cet accident banal lui a inspiré contre les Juifs quelques pensées d'union sacrée : « Je ne hais pas les Juifs... ; qu'ils prennent la France matérielle, ses négoes, ses comptoirs, ses banques, qu'ils agiotent sur les fournitures militaires, sur les munitions qui tuent les hommes... Je ne demande pas qu'on les expulse... Mais qu'ils nous laissent la France qu'ils ne peuvent pas comprendre, celle qui nous enrichit du seul trésor que nous attendions d'elle. Qu'ils ne touchent pas à la France intellectuelle. »

Qu'on ne s'y méprenne pas, M^e Bonzon a la prétention d'incarner la France intellectuelle : il est l'adversaire de l'intolérance, de tout ce qui porte atteinte à la liberté de la pensée, et, lors-

(Voir la suite page 6 de la couverture).

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Tickets garde-places dans les trains à long parcours

L'Administration des Chemins de fer de l'Etat délivre des tickets garde-places en 1^{re} et 2^e classes pour les trains à long parcours circulant sur les lignes principales de son réseau, ce qui donne aux voyageurs de ces deux classes la faculté de se faire marquer des places à l'avance. — Cette faculté est, toutefois, limitée aux voyageurs partant de la gare de formation du train : des affiches apposées dans les gares indiquent les trains pour lesquels les tickets garde-places peuvent être utilisés et les gares où la délivrance de ces tickets est effectuée. — Toute place retenue à l'avance donne lieu au paiement d'un droit spécial d'un franc, quelle que soit la classe de voiture utilisée.

Les demandes peuvent être adressées à la gare par lettre, par dépêche ou par téléphone; mais les places ne sont marquées effectivement dans le train qu'après que le droit d'un franc a été versé à la gare de départ et que le voyageur a pu présenter les titres de circulation utiles (billets ou cartes).

La location d'avance dont il vient d'être parlé cesse une heure avant l'heure réglementaire de départ du train; mais des tickets garde-places peuvent être ensuite délivrés, à raison de 0 fr. 25 par place, soit sur le quai de départ après la formation du train soit en cours de route lorsque le train est accompagné par un surveillant de voitures.

BILLETS DE BAINS DE MER

L'émission des billets d'aller et retour à prix réduits, dits de « bains de mer », a lieu à partir du jeudi avant le dimanche des Rameaux.

Les catégories de billets ainsi offertes aux voyageurs pour la Saison d'Été sont les suivantes :

Sur l'ensemble du réseau, des billets de toutes classes, valables pendant 33 jours, et pouvant être prolongés d'une ou de deux périodes de 30 jours, moyennant un supplément de 10^o par période;

Sur les lignes du Sud Ouest, des billets à validité réduite :

1^o Billets du vendredi au mardi ou de l'avant-veille au surlendemain d'une fête; 2^o Billets valables seulement le dimanche ou un jour férié. — Sur les lignes de Normandie et de Bretagne, des billets valables, suivant le cas, 3 jours, 4 jours ou 10 jours.

EXCURSION AU MONT-SAINT-MICHEL

Depuis le 13 avril et jusqu'au 31 octobre, toutes les gares des lignes de Normandie et de Bretagne du réseau de l'Etat délivrent pour le Mont-Saint-Michel des billets directs d'aller et retour à prix réduits des trois classes, valables de 3 à 8 jours suivant la distance.

Les billets délivrés au départ de Paris donnent droit de passer, au retour, par Granville; ils sont valables 7 jours et leurs prix sont fixés à : 47 fr. 70 en 1^{re} classe; 35 fr. 75 en 2^e classe; et 26 fr. 10 en 3^e classe.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT (Suite)

Billets de famille pour les vacances

Comme les années précédentes, l'Administration des Chemins de fer de l'Etat fait délivrer, pour un point quelconque de son réseau, aux familles composées d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs, dont les prix comportent une réduction très appréciable sur ceux des billets ordinaires.

L'émission de ces billets, dits *billets de famille pour les vacances*, dès à présent autorisée pour toutes les gares du réseau de l'Etat, continuera jusqu'au 30 septembre, et tous les billets délivrés à partir du 15 juin seront valables uniformément, au retour, jusqu'au 5 novembre.

Le prix total d'un billet collectif de famille s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires au tarif plein pour les deux premières personnes le prix d'un de ces billets pour la troisième personne, et la moitié de ce prix pour la quatrième et chacune des suivantes ; ce qui permet, par exemple, à une famille de cinq personnes, de bénéficier d'une réduction de 40 0/0 sur le tarif ordinaire.

Signalons également que le chef de famille peut être autorisé à effectuer le voyage isolément, à la condition qu'il en fasse la demande en même temps que celle du billet. Dans ce cas, il lui est remis un coupon spécial pour l'aller et le retour.

Enfin il peut être délivré, à un ou plusieurs des voyageurs inscrits sur un billet de famille et en même temps que ce billet, une *carte d'identité* sur la présentation de laquelle le titulaire est admis à voyager isolément, à moitié prix du tarif général, pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

André CHÉRADAME

LE PLAN PANGERMANISTE DÉMASQUÉ

Le redoutable piège berlinois de « la partie nulle »

Chaque Français a intérêt à lire ce livre qui contient 31 cartes saisissantes exposant les problèmes essentiels pour l'avenir posés par la guerre (Franco, 4 fr. — PLON, éditeur, 8, rue Garancière, Paris).

LA POLOGNE ⁽¹⁾

La grande guerre, qui met aux prises des millions d'hommes, en opposant la force et le droit, rouvre les vieilles questions, que l'histoire semblait avoir résolues ou que la prudence des diplomates tenait en suspens. Elle était à peine déclarée que l'appel du grand-duc Nicolas dénonçait le partage de la Pologne. D'un bout à l'autre du monde civilisé, les âmes généreuses s'émurent et la cause des alliés se trouva grandie. Quel réconfort, si l'injustice commise envers la Pologne, il y a plus d'un siècle, était réparée spontanément par ceux mêmes qui semblaient en avoir tiré le plus grand profit. Rien ne serait plus propre que cet acte de réparation à rendre à l'humanité, après un tel désastre, sa confiance en elle-même et dans les hautes idées qui seules peuvent lui permettre un jour la paix dans le respect du droit. Le pire châtement de l'injustice, est qu'elle contraint ceux qui l'ont commise à s'en faire un principe d'action et qu'elle donne à ceux qui la voient triomphante, la tentation de désespérer du bien.

Mais je ne veux pas, comme l'ont fait nos pères, comme l'a fait Michelet avec une si haute éloquence, flétrir le crime, pleurer sur la victime, vous émouvoir de son martyre. Je détourne nos yeux et nos esprits des images de désolation qui en ce moment même les obsèdent, campagnes dévastées, villages

(1) Les points qui se trouvent dans le texte indiquent les passages censurés.

incendiés, milliers et milliers de tombes qui jalonnent les routes où s'enfonça, chassé vers la misère et la faim, l'immense et lamentable troupeau des vieillards, des enfants et des femmes. La question polonaise est de nouveau posée dans les faits, je voudrais l'examiner de sang froid, je voudrais apporter moins des sentiments que les raisons que nous avons de la résoudre par l'équité; je voudrais montrer que la restauration de la Pologne n'est ni un rêve ni une chimère, qu'elle a des antécédents et des analogies dans l'histoire; qu'elle n'est pas seulement possible, désirable, légitime, mais qu'elle est avantageuse, qu'elle assure aux puissances alliées les garanties qu'elles entendent prendre contre l'hégémonie de l'Allemagne, qu'elle est conforme à l'intérêt de l'Europe et, ce qui plus encore peut-être importe, conforme aux vrais intérêts de la Russie, dont il dépend qu'elle se réalise.

* * *

La nation polonaise : une nation suppose d'abord une histoire. — La Pologne à l'histoire la plus émouvante, la plus propre à maintenir le culte des ancêtres et le souvenir du passé.

La renaissance de la Pologne n'est pas un fait extraordinaire, anormal, elle est dans la logique des choses, dans le sens de l'évolution qui s'est poursuivie au cours du dix-neuvième siècle et qui se continue sous nos yeux. La Grèce et l'Italie nous ont appris qu'une nation, qui a vécu dans le passé, qui a donné de beaux exemples, rendu au monde d'inoubliables services, ne meurt que quand elle consent à mourir. Si la Pologne peut et doit renaître, ce n'est point par je ne sais quel miracle, c'est qu'à dire vrai elle n'a pas cessé d'exister : le tronc est meurtri de

coups de hache, mais les racines sont profondes et vivaces, la terre féconde et les fleurs prêtes à s'épanouir. Nous avons vu rentrer dans l'histoire des peuples qui n'avaient pas ses titres.

Une nation, disait Ernest Renan, c'est d'abord une histoire : « la possession d'un riche legs de souvenirs, un passé héroïque, de la gloire et plus encore des sacrifices, des épreuves » ; la souffrance unit plus que la joie. « En fait de souvenirs nationaux, les deuils valent mieux que les triomphes, car ils imposent des devoirs, ils commandent l'effort en commun. » Pour maintenir l'unité de la conscience nationale chez ses enfants dispersés, ce n'est pas la gloire qui manque à la Pologne, et, si terrible fut sa Passion, depuis le jour où elle fut clouée sur la croix, que ses poètes, relevant la patrie par son supplice même, ont imaginé qu'elle souffrait cette souffrance infinie par une élection divine pour la rédemption de l'humanité.

Je ne sais pas d'histoire plus émouvante, plus propre à nourrir dans l'âme d'un peuple l'enthousiasme, la fidélité, le culte des ancêtres, que l'histoire de la Pologne, commençant comme une épopée, se déroulant en une suite d'épisodes héroïques, finissant dans le sang et les larmes, comme une tragédie antique, où les fautes des hommes s'achèvent par les cruautés du destin.

La Pologne entre dans l'histoire au dixième siècle, premier éveil de la conscience slave qui, sous la menace étrangère, se recueille, se reconnaît dans ses instincts profonds, s'affirme dans sa volonté d'indépendance. Pendant cinq siècles, avec des fortunes diverses, sous les Pias et sous les Jagellon, elle arrête et contient l'invasion du germanisme. Installés sur les rives de la Vistule, les Chevaliers de l'ordre Teuto-nique exterminaient méthodiquement les Slaves,

sous le prétexte de les convertir. Cet ordre de moines guerriers était à cette date la plus puissante organisation de ruse, d'intrigue, d'espionnage, de violence et de cruauté. Couvrant ses crimes du masque de la religion, appuyé de l'autorité du pape et de l'empereur, il poussait ses conquêtes par le massacre et l'incendie et portait devant lui la terreur par la dévastation. Dévouée au salut de monde slave, devant lequel elle dresse la vivante muraille de ses poitrines, la chevalerie polonaise poursuit contre l'ordre une lutte héroïque et sanglante, jusqu'au jour où, après avoir brisé sa puissance à la bataille de Grünwald (1410), elle contraint le grand-maître à se reconnaître vassal du royaume (1466).

Au seizième siècle, la Pologne est un des pays les plus civilisés et les plus prospères de l'Europe. Elle a traversé déjà plus d'une crise intérieure, mais elle a une constitution, un régime représentatif, une vie politique locale, des libertés partout ailleurs inconnues. Catéchisée par la Bohême et non par Byzance, elle reste unie à Rome, entretient d'étroites relations avec l'Italie, se passionne pour l'étude de l'antiquité, s'associe au mouvement de la Renaissance. Son université de Cracovie est un ardent foyer de culture occidentale et latine. Elle a ses érudits, ses poètes, ses humanistes, ses savants, dont le plus illustre, Copernic, lance la terre autour du soleil, ouvre l'espace à l'infini et renouvelle la conception, que l'homme se fait de l'univers. Guerrière, elle n'est pas conquérante, elle s'agrandit par la libre adhésion des peuples, qui se donnent à elle pour trouver dans sa force et dans son courage, une protection contre leurs ennemis. L'empire des Jagellons s'étend sur un territoire de 8 à 900.000 kilomètres carrés, ils ont droit de suzeraineté sur la Prusse et les états moldo-valaques

(Roumanie), un instant, par leurs fils, ils occupent les trônes de Bohême et de Hongrie.

Au moment où la Réforme bouleverse l'Allemagne, où les guerres religieuses ruinent et ensanglantent l'Europe, la Pologne pratique la plus large tolérance. Au concile de Constance, ses évêques et ses légistes dénoncent et flétrissent les méthodes d'extermination, qu'emploient les Teutoniques contre les païens. Elle laisse aux nations qu'elle annexe la liberté religieuse, elle donne asile aux Hussites de la Bohême, elle accueille les Juifs, elle fait vivre en paix les catholiques et les orthodoxes, elle admet toutes les croyances, toutes les sectes, les Calvinistes, les Luthériens, les Mahométans même. « Je donnerais la moitié de ma vie, disait le grand chancelier Jean Zamoyński, pour voir revenir au catholicisme ceux qui l'ont abandonné, mais je la donnerais tout entière plutôt que de les y voir contraints par la violence ! » Pour son malheur la Pologne a renié cette tradition de ses pères, et elle s'est fait intolérante au moment où les principes généreux qu'elle avait la première appliqués, étaient adoptés par les peuples civilisés. Cette erreur lui a coûté assez cher pour qu'elle ne doive pas oublier de quel prix elle l'a payée.

Au dix-septième siècle, la décadence commence. La royauté est élective : à chaque vacance du trône, des princes étrangers se disputent les voix de la diète ; chaque parti a son candidat, le soutient les armes à la main, et la guerre civile sort des institutions destinées à la prévenir. Jalouse de ses privilèges, préoccupée de prévenir les empiètements du pouvoir royal, la noblesse s'acharne à restreindre de plus en plus l'autorité du roi et l'action du gouvernement. De son côté, le roi, saxon, suédois, étranger à l'âme polonaise, sans tradition, sans cette perpé-

tuité qui tend à identifier les intérêts de la nation et de la dynastie, sacrifie la politique nationale et ne songe qu'à mettre les forces du pays au service de ses ambitions personnelles. L'histoire s'affolle, se perd dans la confusion de luttes intérieures, toujours renaissantes, que compliquent les intrigues ou les attaques des puissances rivales. Isolée, sans politique suivie, sans alliance, parce que sans stabilité, la Pologne se soutient par de magnifiques sursauts d'héroïsme aux heures désespérées, mais ses exploits ne peuvent changer son destin. Sous l'action des Jésuites, sa culture s'abaisse; elle devient intolérante, fait le jeu de ses ennemis, en s'aliénant l'esprit du siècle. Les grandes familles ont leur clientèle, leur armée, leur diplomatie; le pays se décompose en clans qui s'affrontent. Dans cette anarchie, la conscience nationale se dissout, il n'y a plus une Pologne, il y a autant de Polognes que de factions hostiles, dont chacune offre à l'étranger sa complicité.

Tandis que par défiance du pouvoir royal, par crainte de la tyrannie, la noblesse polonaise se refuse à toute unité, à toute autorité, désorganise à plaisir le Royaume, déjà le partage et paralyse ses forces de résistance, trois grandes puissances, qu'elle a toujours trouvées devant elle, la Prusse, l'Autriche, la Russie, trois états autocratiques, centralisés, militaires, se sont constitués sur ses frontières. Quand la Pologne voit le danger et tente de le conjurer, quand elle veut réformer les institutions qui l'ont perdue, rentrer dans les conditions d'existence d'un grand Etat moderne, il est trop tard. Les trois complices, d'accord pour son partage, sous le prétexte de maintenir les vieilles libertés de la République, de défendre la cause des dissidents, la renversent, la découpent et s'en attribuent les lambeaux sanglants.

Le crime est accompli. Vaincue, meurtrie, elle est entrée dans la voie de la douleur ; parfois elle se retourne, fait face, l'arrose de son sang ; elle tombe, elle se relève et reprend sa marche, emportant sous ses longs voiles de deuil, l'étincelle sacrée, qu'aucune tyrannie ne peut éteindre et qui peut tout rallumer, la sainte espérance.

Si un grand passé est d'abord ce qui fait une nation, quel principe de vie pour la nation polonaise que cette histoire passionnante, où les exploits ne se comptent pas, où les grandes fautes appellent les grandes expiations ; et, si vraiment la douleur est un lien plus fort que la joie, quel principe d'union, après de si funestes discordes, que ces défaites glorieuses, ces massacres consentis, cette suite d'épreuves, dont la dernière et non la moins douloureuse, à cette heure même, soulève la sympathie et la pitié du monde.

*
* *

Une nation reste vivante par ce qu'elle a fait pour l'humanité : titres de la Pologne à la reconnaissance de l'Europe, de la Russie, de la France.

Plus encore que par ce qu'il a fait pour lui-même un peuple vit par ce qu'il a fait pour les autres. Il est bon pour un peuple d'avoir bien mérité de l'humanité. Même quand les événements contraires, quand ses erreurs et ses fautes brisent son unité, il n'est pas mort tout entier, il garde dans la mémoire des hommes une existence idéale, qui peut reconstituer sa nationalité perdue. Si nous avons vu renaître la Grèce et l'Italie, c'est que par Athènes et par Rome, par leurs poètes et leurs artistes, par leurs philosophes et leurs juristes, elles n'avaient jamais cessé de vivre

La Pologne peut faire valoir ses titres à la reconnaissance de l'Europe, dont elle a été pendant des siècles le rempart; l'oubli et l'ingratitude ne suffisent point à les prescrire. Au treizième siècle, quand les Tatars-Mongols, inondent la Russie méridionale, détruisent tout sur leur passage, menacent de tout emporter, c'est la chevalerie polonaise qui brise leur élan et fait reculer leur flot débordant. Plus de quatre-vingts fois, au cours de son histoire, elle subira sans fléchir le choc de ces hordes asiatiques. Au quinzième siècle, ce sont les Turcs qui par la presque île balkanique descendent jusqu'aux portes de la Hongrie et font le siège de l'Europe; et c'est pendant deux siècles et demi une croisade toujours renouvelée contre l'Infidèle, une alternative de victoires et de désastres réparés, où le sang polonais coule à flots pour le salut du monde. « Tandis que l'Europe oisive jasaît, dit Michelet, disputait sur la grâce, se perdait en subtilités, ces gardiens héroïques la couvraient de leurs lances. Pour que les femmes de France et d'Allemagne filassent tranquillement leurs quenouilles et les hommes leur théologie, il fallait que les Polonais, toute leur vie en sentinelle, à deux pas des Barbares, veillassent, le sabre en mains. Malheur, s'ils s'endormaient, leur corps restait au poste, leur tête s'en allait au camp Turc. » Il était juste qu'à la Pologne, victime déjà désignée, revint l'honneur d'arrêter et de briser le dernier grand assaut, que le sultan lança avec quelque chance de succès contre l'Occident. Deux cent mille Turcs s'étaient jetés sur l'Autriche, ils étaient victorieux, ils assiégeaient Vienne, d'où l'empereur s'était lâchement enfui. Les chevaliers de la chrétienté accourent, se précipitent sur l'ennemi d'un irrésistible élan, et le 12 septembre 1683, le roi Jean Sobieski remporte la victoire

mémorable, qui sauvait l'Autriche et l'Europe. Quelques jours plus tard, Sobieski écrivait à sa femme : « On ne nous donne ni fourrages, ni vivres. Nos malades sont couchés sur le fumier. On refuse d'enterrer nos morts dans les cimetières. Comme beaucoup des nôtres se pressent vers la ville pour y trouver quelque nourriture, le commandant de Vienne a donné l'ordre de ne pas les laisser entrer et de faire feu sur eux. » Avant que moins d'un siècle soit écoulé, l'Autriche achèvera de payer sa dette.

Comme la Pologne a assuré la paix de l'Europe Occidentale et permis son libre développement, en arrêtant par sa vaillance les hordes des Tatars-Mongols et les armées des Turcs, elle a donné au monde slave le temps de se reconnaître et de se constituer. La Russie s'est formée à l'abri du rempart qu'elle élevait contre l'invasion des Teutoniques et la poussée du germanisme. Si la Prusse s'est arrêtée sur le Niémen, si elle n'a pas soumis à son influence et à son empire les terres que ses armées, au moment où je parle, occupent du Niémen à la Dvina, la Lithuanie, la Courlande, tout le rivage de la Baltique, c'est qu'à partir du dixième siècle, un peuple slave a marqué les limites qu'elle ne devait plus franchir, et qu'elle n'aurait pas franchies, même pour un jour, si ce peuple, par une véritable trahison, n'avait pas été relevé de sa garde séculaire.

Dans cette dette de tous, la France a une dette particulière, que la plupart des Français ignorent. Je ne parle pas des légions polonaises qui, soutenues par une vaine espérance, jusqu'au bout se sont battues magnifiquement dans les armées napoléoniennes. Pour son malheur même, par le fait seul qu'elle était mise au supplice, la Pologne a

sauvé la France à une heure où elle semblait bien perdue. Déjà, en 1792, si la canonnade de Valmy a les conséquences d'une victoire décisive, si l'ennemi s'arrête, recule, c'est que les Prussiens et les Autrichiens ont hâte de quitter les rives de la Meuse et du Rhin pour se reporter sur la frontière orientale. Les préliminaires du second partage les obligent à surveiller la Russie. Catherine II ne parle plus de sauvegarder les libertés traditionnelles de la République, mais « d'étouffer l'influence des horribles tendances de l'affreuse secte parisienne et de l'esprit des démagogues français ». Les Polonais ne sont plus des fanatiques, des catholiques forcénés, ils sont des Jacobins. Si on laissait faire Catherine, dans son beau zèle pour les grands principes, elle prendrait tout. En 1793, la situation de la France est vraiment désespérée. Le 15 juin, la ville de Condé est prise, Valenciennes tombe le 18 juillet, Mayence capitule le 25. Au Sud, les Espagnols font reculer les troupes de la République et envahissent le Roussillon. La guerre civile s'ajoute à la guerre étrangère. Vainqueurs à Fontenay le 25 mai, les Vendéens marchent sur Saumur et y entrent, le 10 juin, sans rencontrer de résistance. Lyon s'insurge. Qui frappera le dernier coup ? De même qu'après Valmy, la Pologne est la victime expiatoire qui sauve la France.

Avec la complicité de la Russie, l'Autriche intrigue à Varsovie contre la Prusse, son alliée. La Prusse s'inquiète, s'irrite, réclame âprement sa part de dépouilles : comme toujours, les chiens se mordent à la curée. Divisés par leurs convoitises et par leurs soupçons, les alliés suspendent les opérations contre la France. Cette trêve inattendue laisse à la République le temps de s'organiser. A l'appel de Danton, le 23 août, la levée en masse est décrétée ; sous la

direction de Carnot, les volontaires, amalgamés aux troupes régulières, donnent une armée de cinq cent mille hommes. En septembre, la France est prête à la résistance; en octobre, elle écrase à Wattignies l'armée autrichienne et ouvre l'ère de la victoire.

Un demi-siècle plus tard, la Pologne épargnait encore à la France la complication d'une guerre avec la Russie. Après les journées de Juillet 1830, le tsar Nicolas, pour faire d'une pierre deux coups, voulut envoyer l'armée polonaise contre les révolutionnaires de Paris et de Bruxelles. Le peuple et l'armée, à cette nouvelle, se soulevèrent, chassèrent les Russes de Varsovie. Les Polonais avaient détourné l'orage. L'insurrection fut noyée dans le sang. La France ne pouvait rien : entre elle et la Pologne il y avait les trois grandes puissances, liées par la complicité du partage. Les Parisiens chantèrent la *Varsoviennne*, brisèrent quelques vitres à l'hôtel de l'ambassade russe, et tout rentra dans le silence.

*
* *

Plus encore que par son passé, une nation est constituée par la volonté commune qui relie tous ses membres : la Pologne démembrée n'a pas cessé d'avoir un même esprit, de former un seul peuple.

Une nation, selon la doctrine française, est « une âme, un principe spirituel ». Cette âme d'abord suppose un passé, une histoire, le trésor acquis de souvenirs, d'images, de sentiments, qui soutiennent et nourrissent la vie intérieure. Mais le passé n'existe que dans la conscience présente, dans ce qu'il garde en elle de réalité et d'action. L'âme nationale est au terme cette conscience collective, où le passé se connaît, s'aime et se perpétue; elle est essentiellement

volonté, la volonté commune de vivre sous les mêmes lois, de continuer l'œuvre des ancêtres, de garder intact et de transmettre accru l'héritage de leur langue, de leur esprit et de leur gloire.

Partagée entre trois grands Empires, la Pologne a maintenu son unité morale; elle n'est pas devenue prussienne, russe, autrichienne; de Posen à Varsovie, de Varsovie à Cracovie, elle est restée la grande fraternité polonaise. Elle a subi l'injustice, elle n'y a pas souscrit. Pour ne point consentir au fait accompli, pour ne pas laisser prescrire le droit, pour prouver son existence par la perpétuité de ses vertus guerrières, en 1831, en 1846, en 1863, elle a pris les armes, elle s'est soulevée contre ses oppresseurs et, sûre de la défaite, elle a versé son sang pour une liberté, dont elle n'avait même pas l'espérance.

Mais elle a compris qu'à verser ainsi son sang le plus pur, elle risquait de s'épuiser elle-même et de mourir enfin au terme de ces convulsions d'agonie. Elle a renoncé aux insurrections, à ces accès intermittents de colère impuissants; elle s'est assagie, elle a conquis les vertus qu'on lui refusait, la persévérance, la discipline, l'esprit d'organisation. Elle s'est donné pour tâche de résister sans violence aux entreprises de l'étranger, de maintenir l'âme nationale en défendant son originalité spirituelle, de disputer pied à pied à l'ennemi, devenu le maître, son sol, sa langue, ses traditions, sa foi, de garder dans la servitude l'esprit de liberté. Pour la germaniser, la Prusse proscrit la langue polonaise, fait fouetter jusqu'au sang les écoliers qui s'entêtent à prier dans la langue de leurs pères; elle consacre des millions à l'achat des terres polonaises, elle exproprie les détenteurs du sol, elle inonde la Posnanie de colons allemands. Usant de toutes les libertés, qu'on n'a pas

pu leur ravir, les Polonais organisent la résistance, ils créent des banques foncières, ils reconstituent pièce à pièce la propriété nationale. Sous le joug, ils refusent de désespérer, ils gardent foi dans la vie, ils croissent et multiplient ; lentement, par une pénétration insensible ils refoulent le germanisme, ils colonisent la Westphalie, et en 1904 ils font élire au Reichstag un député protestataire dans cette Silésie, que le grand Casimir avait dû abandonner dès le xiv^e siècle. En Russie avec plus de brutalité, avec moins de méthode et d'hypocrisie, mêmes persécutions, même lutte silencieuse.

Les peuples, comme les individus, n'apprennent à se connaître que dans la douleur. La Pologne, sous le coup de la souffrance, a pris conscience d'elle-même. L'idée nationale se répand, se propage, gagne tous les esprits, descend de l'aristocratie dans le peuple ouvrier et paysan. La patrie n'est plus la chose de quelques-uns, elle est le bien de tous. Cette nation, qu'on a prétendu rayer de l'histoire, y reste agissante ; elle est exclue du concert des puissances, en dépit de ceux qui veulent lui imposer silence, elle fait sa partie dans le grand chœur de l'humanité. Elle a ses peintres, ses poètes, ses musiciens, ses romanciers, ses philosophes, elle a une culture propre, où elle continue d'unir l'âme slave et l'esprit latin, elle écrit dans sa langue, qu'on chasse de l'école, de l'université, de l'administration, de l'église même, des chefs-d'œuvre que l'Europe traduit et admire. Chopin parle d'elle et pour elle à tous ceux que sa musique enchante. Pour les avoir regardées, il y a des années, je n'ai jamais oublié les vastes compositions où, dans son style ardent, frémissant, le peintre Matejko évoque en images magnifiques, qu'enfièvre sa passion, le passé héroïque de sa patrie

glorieuse. La Pologne n'a jamais été plus vivante que le jour où on a proclamé qu'elle n'existait plus.

Si la vie ne tient pas dans le mouvement et l'apparence, si elle n'est pas dans le bruit des paroles, dans le fracas des armes, dans le galop effréné des chevaux à travers la steppe, jamais la Pologne n'a vécu d'une vie plus réelle, plus profonde, plus intense, que quand les puissants de la terre crurent avoir à jamais scellé la pierre de son tombeau. « Dors, ô ma Pologne, dans ce qu'ils appellent ta tombe, moi, je sais que c'est un berceau. » (Lamennais).

La Pologne n'est pas morte, ce n'est pas elle seulement qui l'affirme, ceux-là qui depuis cent cinquante ans la serrent à la gorge et l'étouffent pour l'empêcher de crier sa protestation, la reconnaissent et l'avouent à la face du monde. Le 14 août 1914, le grand-duc Nicolas, au nom de la Russie, lançait son appel retentissant : « Polonais, l'heure est venue, où le rêve de vos pères et de vos aïeux peut se réaliser. Voilà un siècle et demi que l'on a déchiré en morceaux la chair vivante de la Pologne, mais son âme n'est pas morte... L'aurore d'une vie nouvelle se lève pour vous. Que sur cette aurore jaillisse le signe de la croix, symbole de la souffrance et de la résurrection des peuples. » L'Autriche rappelle son libéralisme et vante ses bienfaits. La Prusse dissimule sa crainte et sa vieille haine, elle feint d'oublier ce dont tout le monde se souvient, elle se pose en libératrice, elle fait la guerre pour émanciper les peuples que la tyrannie russe accable. Prusse, Autriche, Russie, toutes trois s'accordent dans l'aveu que la Pologne est bien vivante, qu'elle est une par son esprit, une par sa volonté, et que seul le crime, dont elles se renvoient la honte, l'empêche de redevenir un peuple libre et maître de ses destinées.

Le partage de la Pologne, funeste à l'Europe et à la Russie, a fait la grandeur de la Prusse.

Il ne suffit pas que la Pologne n'ait point consenti à mourir pour qu'elle retrouve la plénitude de la vie. Les paroles n'abolissent pas les faits antérieurs. Il faut revenir sur ces faits, et il est plus difficile de réparer le mal que de le faire, parce que le mal se grossit de ses conséquences mauvaises. Nous ne nous faisons pas d'illusion, et l'histoire nous a appris dès longtemps que ce n'est pas assez d'avoir raison pour gagner sa cause devant ce qu'on appelle son tribunal. Mais rien n'est désespéré, quand l'intérêt des forts s'accorde avec le droit des faibles, et c'est notre chance ici qu'aux intérêts apparents, qu'a créés l'injustice, nous puissions opposer les intérêts réels, permanents qu'elle a lésés, je ne dis pas chez ceux qui l'ont soufferte, mais chez ceux qui l'ont commise ou qui l'ont laissé s'accomplir.

Le partage de la Pologne a eu pour l'Europe des conséquences funestes, dont quelques-unes restent irréparables. Avant son démembrement, dans ses limites premières, la Pologne était pour le monde slave un élément d'équilibre et de pondération, en même temps qu'un principe de richesse et de diversité. Dans ce monde si vaste, presque démesuré, elle constituait un centre d'attraction; elle le scindait en deux groupes : le groupé occidental, qui s'inspirait de l'esprit de Rome, donnait une forme originale à la culture latine; le groupe oriental, qui continuait l'Empire d'Orient et la tradition de Byzance. De l'un à l'autre des rapports auraient pu s'établir, des influences s'exercer, favorables au progrès et à la liberté. Ces affinités naturelles ont été brisées par la conquête, qui a séparé brutalement ce qu'elles ten-

daient à organiser et aboli à jamais ces possibilités historiques.

Le partage de la Pologne, en dépit des apparences, n'a pas été moins funeste à la Russie qu'à l'Europe. Il l'a repliée sur elle-même, il l'a contrainte de porter le joug qu'elle imposait aux autres. Il a ouvert le monde slave au germanisme, qui a poussé lentement et sûrement sa conquête. Il l'a liée à l'Allemagne par une sorte de complicité permanente, qui a faussé à la fois sa vie intérieure et sa politique étrangère. La Prusse a tiré tous les profits d'une alliance désormais imposée, elle a utilisé la force russe pour la réalisation de ses projets ambitieux, jusqu'au jour où se démasquant elle a dévoilé ses desseins sur l'Orient, vassalisé la Turquie, fermé le chemin de Constantinople qu'elle se réservait. Surtout par la bureaucratie d'origine, de tradition et d'esprit germaniques, elle s'est insinuée dans les cadres de l'administration et de l'armée, elle a fait peser sur la nation russe une oppression sournoise. Etrangère à la race et à ses instincts profonds, la bureaucratie est une caste souveraine ; maîtresse du Gouvernement, elle sacrifie l'intérêt national à ses privilèges ; elle contrarie les aspirations les plus légitimes du peuple, arrête son développement, le maintient dans l'ignorance ; elle fait de la pensée un délit, de l'intelligence un crime ; par la police elle enserre la vie privée et la vie publique dans un réseau d'espionnage, elle s'oppose à toutes les mesures de salut qui emporteraient avec sa toute-puissance les abus dont elle vit.

Le partage de la Pologne, qui a diminué la Russie, a fait la grandeur de la Prusse. Il lui a permis de réunir le Brandebourg et la Prusse orientale jusque-là séparés, il a étendu son territoire désormais contenu, il a ajouté plus de 150 kilomètres à la distance qui

séparait Berlin de la frontière orientale, surtout il a brisé la puissance slave, sentinelle avancée qui barrait le chemin et arrêtait l'invasion germanique. En faisant de la Prusse un grand Etat, il l'a destiné à réaliser contre l'Autriche l'unité de l'Allemagne, à organiser cette Allemagne unifiée, à lui imposer sa discipline et son militarisme, par là il est à l'origine du pangermanisme et de la catastrophe qui se déchaîne à cette heure sur l'Europe et sur le monde (1).

*
* *

La guerre actuelle pose de nouveau dans les faits la question polonaise : la solution la plus libérale est la solution la plus sage.

De l'aveu même des grands Etats spoliateurs, qui se flattaient de l'avoir à jamais résolue, la guerre actuelle pose de nouveau la question polonaise. Comme une Pologne russe, il y a une Pologne autrichienne, une Pologne prussienne. Dans le remaniement nécessaire de la carte d'Europe, toutes les puissances alliées ont un même droit à discuter sur l'avenir réservé aux provinces polonaises des Empires austro-allemands. Certes, la Russie a ses intérêts plus particulièrement engagés, mais la ques-

(1) « On doit rapporter, écrivait lord Grey, à cette première violation des principes sacrés de la liberté générale qui a eu lieu dans le partage de 1772, et ceux qui suivirent en 1793 et 1795, tous les dangers auxquels l'Europe entière a été exposée depuis, et auxquels nous sommes si heureusement échappés. Il ne peut exister aucune sécurité réelle contre le retour de ces dangers, si la Pologne demeure exclue des bienfaits de la délivrance générale qui, pour être parfaite, doit être garantie par la reconnaissance solennelle des droits et de l'indépendance des nations. » Cette lettre n'est pas d'hier, elle n'est pas signée du nom de sir Edward Grey, elle a été écrite par lord Grey au général Kosciuszko le 1^{er} juillet 1814. (*Bulletin Polonais*, 15 décembre 1914).

tion est européenne, *internationale*. A vrai dire, elle n'a jamais cessé de l'être. L'empereur Alexandre voulait annexer au traité de Vienne d'octobre 1809 une mention, dont le premier article portait : « Le royaume de Pologne ne sera jamais rétabli. » Napoléon s'y refusa ; en 1810, il disait à l'ambassadeur du tsar : « L'affaire de Pologne est la honte de la France : par amitié pour l'empereur de Russie, j'ai passé par dessus cette tache, mais je ne veux pas qu'elle me devienne personnelle en la sanctionnant d'une manière qui indignerait la France. Le sang français ne coulera pas pour la Pologne, mais il ne sera pas versé contre cette malheureuse nation : ce serait trop m'avilir que d'en prendre l'engagement. » Au congrès de Vienne, en 1815, Talleyrand écrivait à Metternich « que le roi son maître considérait la question polonaise comme la première, la plus éminemment européenne. »

La Pologne n'avait rien à attendre d'un congrès, où la France arrivait vaincue, humiliée, où l'Autriche, la Prusse, la Russie avaient voix prépondérante. Le partage fut ratifié, mais sous certaines conditions qui n'ont jamais été observées. La religion, la langue, le libre développement de la culture nationale devaient être respectés, les anciens privilèges maintenus. Sous la suzeraineté de la Russie, le Royaume, comme on disait et comme on dit encore, devait former un Etat autonome, avec sa Constitution, ses représentants, son armée. En 1846, quand l'Autriche s'incorpore la ville libre de Cracovie, la France et l'Angleterre protestent ; les trois puissances, déclare lord Palmerston, n'ont aucun droit de décider cette mesure de leur propre autorité, sans le concours des autres puissances, qui sont (*egually parties*) parties contractantes, et il invoque les stipulations du traité

de Vienne qui, en établissant certaines garanties pour la Pologne, a donné à la question polonaise un caractère international. Une fois encore, après la guerre de Crimée, la question fut posée au congrès de Paris, en 1856. L'ambassadeur de Russie la fit écarter sous le prétexte que « son maître désirait ne pas être devancé dans ses généreuses intentions et voulait se réserver intact, pour le jour de son couronnement, le bonheur de rendre aux Polonais les libertés de 1815. » Ces belles promesses n'eurent d'autre conclusion que la parole fameuse : « Pas de rêveries, Messieurs ! » A cette heure, le territoire de la Pologne est occupé tout entier par les armées austro-allemandes. Ces armées n'en pourront être chassées que par l'effort commun des Alliés, Russes de la Dwina, Français de Verdun, Anglais de la Somme et de l'Yser, Italiens de l'Isonzo, la Pologne n'est plus à personne, l'heure est peut-être venue de la rendre à elle-même.

Que son sort doive être adouci, que sa langue et sa religion ne puissent plus être insultées, persécutées, sur ce point, en paroles tout au moins, l'accord est fait même entre les puissances rivales qui se la disputent. Mais sous quelle forme pouvons-nous concevoir sa restauration ? Doit-elle recouvrer sa pleine indépendance, reprendre assagie par une longue et douloureuse expérience, l'initiative et la responsabilité de ses futures destinées ? ou . . .
 recevoir une liberté
 limitée, surveillée,

Si nous nous plaçons au point de vue des principes, aucun doute n'est possible et la réponse s'impose. On ne répare pas une injustice, en en atténuant les effets pour s'en garantir plus sûrement les bénéfices. Le partage de la Pologne ne se perd pas dans

la nuit des temps, il ne nous reporte pas aux migrations des peuplades barbares, il a été accompli à la clarté de l'histoire, en pleine civilisation, par la complicité de trois grands Etats, sans autre droit que celui de la force, sans autre raison que l'assurance de l'impunité. Il a été plus qu'une violation de ce principe des nationalités, dont se réclament les nations à naître, il a été un attentat contre une nation en pleine vie, qui, quelles qu'aient été ses fautes, méritait de n'être pas dépecée comme un bétail abattu. Du point de vue des principes, le droit est imprescriptible tant qu'il est revendiqué.

Mais, en politique, autant que des principes il faut tenir compte des faits qui les limitent. La sagesse ne serait-elle pas pour la Pologne de tenir compte de plus d'un siècle d'histoire et de se contenter de ce qu'on lui a solennellement offert : l'unité et l'autonomie sous la suzeraineté de la Russie. Je suis convaincu — nous le sommes tous — de la sincérité, de la bonne foi et de la bonne volonté du peuple et du gouvernement russes. Mais enfin puisqu'on fait appel au sens de la réalité, à la sagesse pratique, l'expérience a été faite et l'histoire nous apprend ce que réserverait à la Pologne cette autonomie relative, octroyée par un grand Etat centralisateur, nécessairement inquiet et jaloux de son droit souverain.

En 1815, le tzar Alexandre accorda au royaume de Pologne une constitution particulière dans l'Empire : elle avait un vice-roi national, une diète qui exerçait le pouvoir législatif, des juges inamovibles, son armée, son drapeau, le droit de parler sa langue et de pratiquer librement sa religion. La bureaucratie veillait. Elle reprit une à une toutes les concessions faites, elle enleva à la diète toute indépendance, toute

initiative, elle étendit peu à peu sur le royaume son régime d'arbitraire et de vexations. En 1830, l'insurrection éclata; quelques mois plus tard, l'ordre régna à Varsovie. Les mêmes causes produisent les mêmes effets. Les Polonais s'efforceraient de faire sortir de leur autonomie le maximum de liberté, le gouvernement de sa suzeraineté le maximum de contrainte. Des frottements inévitables se produiraient. Les nationalistes, qui veulent un Empire centralisé par la russification de tous les allogènes, les orthodoxes, qui confondent encore l'unité politique et l'unité religieuse, et qui font de l'intolérance un devoir envers le tzar et envers Dieu, ne se laisseraient pas de dénoncer cet Etat dans l'Etat, cette Eglise hérétique, l'exemple détestable de cette liberté contagieuse.

Ce n'est pas là une conjecture sans fondement, née d'une méfiance injustifiée. La logique des choses est plus forte que la bonne volonté des individus. . . .

..... Lorsque le tzar Alexandre, en 1809, annexa le grand-duché de Finlande, il jura de respecter ses lois fondamentales. Le peuple Finlandais est un peuple, dont la sagesse et la modération peuvent être données en exemple; il a justifié les libertés qui lui ont été laissées, par l'usage qu'il en a su faire. Il a uni le loyalisme à l'esprit civique; il a tiré tout le parti qu'il était possible d'un pays vaste, ingrat et pauvre; il a combattu l'ignorance, multiplié les écoles, fondé une université florissante, porté à un haut degré une culture originale. Sa mesure dans la pratique de la liberté, sa dignité dans la résistance ne lui ont servi de rien. . . .

.....

La Pologne peut et doit rester liée à la Russie par un pacte. que ses intérêts mêmes lui imposent, contracter envers elle des obligations permanentes, mais elle.

*
* *

La restauration de la Pologne et les véritables intérêts de la Russie : opinions russes.

Je sais que je simplifie une question singulièrement complexe, je n'ignore pas les difficultés d'ordre politique, géographique, économique, que je néglige. La vie ne va pas sans risques. On n'efface pas d'un trait de plume plus d'un siècle d'histoire. Les Polonais ont vécu sous trois régimes différents, auxquels ils ont dû s'adapter : ils ont connu en Autriche la liberté, en Prusse la rude discipline et la contrainte organisée, en Russie la tyrannie et les incohérences de la bureaucratie : c'est à eux qu'il appartient de restaurer, en dépit des habitudes contractées, leur unité spirituelle. Ils n'y réussiront que s'ils élèvent au-dessus de toutes les divergences l'amour commun de la patrie, la volonté unanime de concorde et d'entente, un puissant esprit national, que si, revenant à la tradition généreuse de leurs ancêtres, ils pratiquent la plus large tolérance et ne violent pas cyniquement dans les autres le droit, qu'ils ont si longtemps revendiqué pour eux-mêmes. La terre, qui au seizième siècle a été appelé le paradis des Juifs, ne pourrait au vingtième siècle en devenir l'enfer. Les leçons de leur histoire, le souvenir de l'anarchie qui les a perdus, des fautes et de l'expiation cruelle, ne peuvent manquer de leur inspirer les vertus nécessaires.

Mais, au terme, se pose une question que nous ne pouvons éluder. Il y a une Pologne russe, qui fait

partie de l'Empire russe, dans les affaires intérieures duquel nous n'avons aucun droit de nous immiscer. Les faits sont les faits, et en fait la Russie détient la partie de la Pologne la plus étendue, la plus peuplée, la plus riche; la Russie est notre alliée, ses soldats combattent aux côtés de nos soldats, notre victoire sera sa victoire, et pour prix de cette victoire nous lui offrons la gloire d'un acte de réparation, qui ne nous coûte rien et dont elle fait tous les frais. Le sort de la Pologne, disons-le, dépend de la sagesse et de la générosité du peuple russe, qui reste pleinement maître de ses décisions. Mais, sans parler des compensations, qui faciliteraient le sacrifice volontaire, il y a quelque chose que nous pouvons affirmer, c'est que le rétablissement de la Pologne.
. loin d'affaiblir la Russie, servirait ses intérêts véritables, qu'au dedans elle serait pour elle un principe de régénération, qu'au dehors elle grandirait sa puissance politique et son autorité morale.

Toute mesure libérale
. se heurtera, nous le savons, à l'opposition irréductible de la bureaucratie, qui défendra jusqu'au bout ses bénéfices et ses privilèges. Le Royaume est la terre bénie de la bureaucratie : le nombre des fonctionnaires y est proportionnellement trois ou quatre fois plus grand que dans le reste de l'Empire. Ils sont vingt ou trente mille, qui vivent là en pays conquis, gouvernent sans contrôle, trafiquent des faveurs, ramassent tous les profits du pouvoir, sûrs de l'impunité. Ils ont été installés, à titre d'évacués, dans quelques grandes villes, ils n'ont pas été pourvus de nouveaux postes. La petite armée demeure avec ses cadres, solidaire de la grande armée qui la soutient, bien résolue à ne rien céder, attendant l'heure de restaurer, sous le vocable

dont on voudra le décorer, le vieux régime de l'absolutisme bureaucratique. Mais la bureaucratie n'est pas le peuple russe, elle s'oppose à lui, elle ne le représente pas. En face des faits nouveaux, que pose cette guerre, des hommes connus pour appartenir à des partis opposés, députés de la Douma, représentants du commerce, de la grande industrie nationale, se sont accordés dans l'idée de rétablir la Pologne non seulement des libéraux, qui pourraient obéir à un scrupule moral et juridique, mais des réactionnaires qui ne s'embarrassent pas de sentiment et ne visent que la grandeur de la Russie.

M. Wladimir Gourko, membre du Conseil d'Empire, un des chefs du parti réactionnaire, qui fut un adversaire acharné de toutes les concessions aux Polonais, se déclare nettement partisan de l'indépendance de la Pologne. Il ne s'est pas pris soudain de tendresse pour ses ennemis de la veille ; aujourd'hui comme hier, il n'a en vue que les intérêts et le plus grand avantage de la Russie. Mais à des faits nouveaux doivent répondre des conditions nouvelles. La Pologne unifiée est une toute autre Pologne que la Pologne morcelée. De cette Pologne unifiée il faut faire un Etat souverain et à cet Etat il faut donner le plus possible de terres allemandes, pour le lier à jamais à la Russie, en en faisant l'irréconciliable ennemie de l'Allemagne. Le prince Troubetzkoï dit dans le même sens : « La Pologne, subjuguée par l'Allemagne, ce serait le commencement du démembrement de la Russie. Une Pologne politiquement libre et indépendante de l'Allemagne nous est nécessaire ; elle est la condition de la puissance et de l'indépendance de la Russie. » Dans une interview récente, le professeur Wassilief, membre du Conseil d'Empire,

affirme que « sur l'avenir de la Pologne, sur cette question qui intéresse au plus haut degré le public français et qui, après la guerre, sera pour l'Europe un problème vital, l'opinion russe est unanime. » Et cette opinion il la résume en ces termes : « Il est superflu de vous dire avec quelle ardeur tous nous souhaitons la fin de son martyre, sa libération et sa reconstitution intégrale, de même que son autonomie politique absolue et complète. »

Nous trouvons dans ces voix autorisées l'expression de notre propre pensée

. Que d'avantages en revanche compensent ce sacrifice insensible ! L'Allemagne, au lieu de tenir la porte du monde slave, d'y pénétrer librement, retrouve devant elle le peuple fier, brave, riche en hommes qui la contiendra dans l'avenir, comme il l'a arrêtée dans le passé. La Pologne reprend sa mission historique, elle oppose au germanisme, à son infiltration lente ou à sa poussée brutale, la barrière de sa population toujours croissante, elle ferme la route de l'Est, elle porte la frontière slave à moins de 100 kilomètres de Berlin. Solidaire de la Russie, dont son grand poète, Mickiewicz, la somrait de n'être jamais l'ennemie, liée à elle par la reconnaissance, par la race, par la menace allemande, par toutes les nécessités de sa politique nationale, elle libérera à son tour le grand empire qui l'aura libérée, elle l'aidera à reprendre conscience de lui-même, de son rôle dans le monde, en l'affranchissant de la tyrannie étrangère, de l'influence occulte des Allemands de l'intérieur qui l'oppriment.

Du même coup la Russie redeviendra ce qu'elle veut, ce qu'elle doit être : la grande protectrice des nations slaves. Elle a fait parfois des ingrats, la

crainte de tomber sous un nouveau joug a inquiété ceux dont elle avait favorisé la délivrance. La restauration de la Pologne fera la preuve de son désintéressement, elle apparaîtra à tous ceux qui sont naturellement portés vers elle, comme une garantie de son respect pour leur indépendance. Les petites nations, qui vivront non dans son ombre mais dans sa lumière, lui feront un cortège d'honneur. Son influence s'étendra de l'Adriatique et de la mer Egée jusqu'à la Baltique, fondée plus encore que sur le prestige de sa puissance et de ses armes, sur la libre adhésion des peuples qui mettront leur confiance tout à la fois dans sa force et dans sa générosité.

*
* *

Conclusion : la restauration de la Pologne est nécessaire à la réalisation des fins que poursuivent les Puissances alliées dans cette guerre.

Quoi qu'il advienne, le sort de la Pologne sera changé par cette guerre. Récemment encore le premier ministre russe confirmait la parole donnée par le grand-duc Nicolas. Après avoir loué le loyalisme des Polonais, leur légendaire bravoure, leur fidélité inébranlable à la cause slave, il ajoutait : « voilà pourquoi je répète à nos frères Polonais : soyez tranquilles, les engagements pris seront tenus sans restriction. La politique de l'empereur Nicolas est une politique d'honneur et de loyauté. »

Il eût été sage de donner à ce programme un commencement d'exécution. La bureaucratie ne l'a pas
 Nos enne-
 permis
 mis profitent de ces fautes : sous le régime autri-
 chien, la Galicie a joui d'un gouvernement autonome,
 parlé sa langue, pratiqué sa religion en toute liberté.

Aujourd'hui, la Prusse s'abrite derrière l'Autriche, et les Austro-Allemands se présentent en libérateurs. Réunies la Galicie et la Pologne russe pourraient former un Etat de 15 à 16 millions d'habitants. Cet Etat aurait sa capitale à Varsovie ; il serait, comme la Hongrie, relié à l'Empire, devenu un « trialisme », mais, comme elle, il aurait son administration, ses finances, son armée, sa culture originale et sa légitime influence. Sans attendre, au lieu de contredire leurs paroles par leurs actes, les Austro-Allemands donnent des gages : ils ont favorisé à Varsovie, qu'ils occupent, la fondation d'une université, d'une école polytechnique, l'ouverture de lycées, d'écoles publiques ; ils ont levé, organisé « la légion polonaise », une petite armée commandée par des chefs polonais dans la langue polonaise, sur laquelle flotte le vieil étendard de la République

. Mais il y a un fait qui domine tout. Les Polonais savent que la victoire de l'Allemagne signifie la Pologne prussienne agrandie, la perpétuité du partage et du morcellement, que la reconstitution de leur unité nationale ne peut être réalisée que par le triomphe des puissances de l'Entente.

La sagesse politique est une sagesse mystérieuse : elle prépare savamment, pour le plus grand bien des peuples, des catastrophes périodiques qui les désolent et qui les ruinent. Ceux qui défendent la justice parlent le plus souvent, comme les prophètes, sans espoir d'être entendus, pour obéir à l'inspiration divine. Il ne dépend pas de nous de restaurer la Pologne dans ses droits, mais nous pouvons dire à ceux qui tiennent son sort dans leurs mains qu'aucun événement ne serait plus propre à réaliser les

fins, que les puissances de l'Entente se sont proposées dans cette guerre et à garantir une paix durable à l'Europe, que le rétablissement de son indépendance.

A Londres, à Rome, à Paris, à Petrograd même, tous les hommes d'Etat qui ont pris la parole se sont plu à dire que, contre la prétention d'hégémonie germanique, nous luttons pour le principe des nationalités, « qu'après tout ce sang versé, nous voulions une paix durable, qui rétablisse l'harmonie, libère les races, restaure l'intégrité des nations ». (Winston Churchill). De toutes les nations victimes de l'esprit de conquête, la Pologne est la plus étendue, la plus peuplée, celle qui a droit aux plus hautes espérances, parce qu'elle a derrière elle le plus glorieux passé. Si elle continue d'être morcelée.

. il manque à l'harmonie de l'Europe un élément nécessaire, une libre voix qui reste à jamais étouffée. Cette guerre n'est plus la guerre de principes, la guerre d'idées, la guerre vraiment religieuse, qui justifie le sacrifice des jeunesses héroïques. Le droit de la force n'est pas aboli, l'Europe nouvelle n'est pas établie sur le respect du droit des peuples.

Dans la liberté des petits Etats, des nationalités opprimées, c'est leur propre liberté, politique, économique, que défendent les puissances de l'Entente. Elles repoussent la suprématie d'un peuple, qui s'élève au-dessus de tout, au-dessus d'abord de la justice et de la conscience humaine ; elles ne consentent pas à se laisser organiser, c'est-à-dire asservir, elles veulent vivre libres dans une société de peuples libres, et elles se sont unies pour briser dans le militarisme prussien l'instrument de cet orgueil détes-

table. Pour prendre contre l'Allemagne, les garanties que sa folie de domination a rendues nécessaires, il n'est pas besoin d'imiter son esprit de violence et de cupidité, il suffit de réparer contre elle les injustices qu'elle a commises, en allant loyalement jusqu'au bout des principes qu'on a proclamés. La Pologne reconstituée dresse devant l'invasion germanique le rempart que la Russie, dans une heure d'égarément, a renversée de ses propres mains, en livrant une population slave à ses propres ennemis. Les hommes d'Etat de l'Allemagne n'ignorent pas ce danger. Bismarck répétait volontiers que si « l'aigle blanc de Pologne ressuscitait, c'en était fait de l'aigle noir » ; et il écrivait un jour : « battez les Polonais, qu'on les réduise à être dégoûtés de la vie. J'ai de la compassion pour eux, pour leur situation, mais, si nous devons exister nous-mêmes, ils doivent être exterminés. » Dans une fête commémorative, en l'honneur des Chevaliers Teutoniques, célébrée à Malborg, l'ancienne capitale de ces bandits, l'empereur Guillaume II déclarait encore : « un Prussien de l'Est est une sentinelle allemande en face du polonisme menaçant ; il ne doit jamais abandonner son poste d'honneur. » Si la Pologne morcelée, sous la botte du fonctionnaire prussien, est une menace pour la toute-puissante Allemagne, ne peut-on pas dire que libérée, devenue avant cinquante ans une nation de trente millions d'hommes, elle rétablirait par sa seule existence un équilibre nécessaire à la paix de l'Europe.

Sans doute il est difficile pour un grand peuple de se démentir lui-même, d'avouer une injustice même par le fait de la réparer. Disons du moins que la générosité de la Russie aurait pour la Russie elle-même, pour sa liberté, pour sa régénération, en même temps

que pour la paix du monde, des conséquences incalculables. Déjà grande, la Russie est appelée par son étendue, par sa population, par sa richesse agricole et industrielle, à devenir la plus grande des puissances européennes. Le temps travaille lentement et sûrement pour elle : ses forces se multiplieront dès qu'elle les organisera. Dès lors le destin de l'Europe dépend de l'orientation qu'elle donnera à sa politique. Si elle ne résiste pas à la tentation que le plus fort trop souvent trouve dans sa force même, si elle comprend le panslavisme comme l'Allemagne a compris le pangermanisme, tout s'assombrit, l'avenir est gros d'orages ; si obéissant à son propre esprit, aux instincts profonds qui arrivent à la conscience d'eux-mêmes dans l'esprit de ses grands écrivains, elle garde la mesure et la possession d'elle-même, si elle groupe les nations slaves, ses allées naturelles, par la confiance qu'elle leur inspire et la sécurité qu'elle leur assure, tout s'éclaire. Elle est à une heure décisive. Affranchir la Pologne, c'est faire son choix, et c'est choisir, à la fois pour elle et pour les autres, la justice et la liberté. Le tzar qui a convoqué la première conférence de la Haye, peut réaliser les hautes ambitions, qu'a contrariées le refus de l'Allemagne, et ne devoir qu'à lui-même la gloire d'ouvrir pour l'Europe l'ère de la paix durable.

Le sort de la Pologne n'intéresse pas seulement la Pologne, il intéresse le monde, engage son avenir. Dans leurs revendications d'aujourd'hui, les Polonais peuvent, à juste titre, reprendre la devise que leurs ancêtres inscrivaient sur leurs étendards, quand ils se levaient en 1830 : « pour notre liberté et pour la vôtre ».

Gabriel SÉAILLES.

France et Syrie

Au moment où certains groupes et certaines personnalités essayaient d'entraîner le Gouvernement dans une politique d'aventures en Asie Mineure, la Ligue des Droits de l'Homme a cru devoir avertir l'opinion publique, lui montrer qu'une telle politique serait non seulement contraire aux principes de notre démocratie, mais que, de plus, elle pourrait mettre en péril la solidarité des Puissances de la Quadruple Entente.

Sous ses auspices et la présidence de M. Ferdinand Buisson, elle a organisé, le 1^{er} mars 1916, une réunion dans la grande salle du Musée social, où M. Victor Bérard, directeur à l'École Pratique des Hautes-Études, fit, devant un très nombreux auditoire, une conférence intitulée : " France et Syrie ".

Allocution de M. Ferdinand Buisson

M. Buisson rappelle l'œuvre admirable du conférencier, les qualités d'investigation, de divination qu'il n'a cessé d'appliquer depuis des années à l'étude des questions de politique étrangère. Il y a dix ans, M. Bérard écrivait, en conclusion d'une étude savante et vivante, ces lignes prophétiques : « Nous avons beau faire et beau dire, malgré nous, la paix et la prospérité de l'univers seront chancelantes aussi longtemps que nous n'aurons pas étendu à tous les peuples le sentiment du respect de leurs droits personnels et des droits entre nations, dont la Révolution française aurait voulu faire la règle en Europe ». En invitant notre collègue, M. Bérard, à prendre la parole dans cette réunion, la Ligue a montré, déclare M. Buisson, qu'elle entendait faire, en ce moment, non une œuvre de polémique, mais une œuvre de science.

La conférence de M. Victor Bérard

(Compte-rendu)

Que nous le voulions ou non, commence M. Victor Bérard, nous allons à la liquidation de l'Empire turc. Au moment où cet Empire va disparaître, nous ne pouvons nous empêcher de penser aux rapports qui ont existé pendant trois siècles entre la Turquie et la France.

En 1572, l'évêque de Noailles, notre ambassadeur dans le Levant, écrivait au roi très chrétien les raisons de notre intervention en Orient. Il en indiquait trois : raison religieuse (protection des pèlerins qui allaient visiter le tombeau du Christ) ; raison commerciale (protection du trafic de nos compatriotes dans ces pays) ; raison politique (urgence d'un contre-poids à l'excessive grandeur de l'Empire germanique). Le programme de notre politique étrangère en Orient n'a point beaucoup changé depuis le temps de M. de Noailles. Depuis trois siècles, nous avons été au Levant les défenseurs de la chrétienté, du commerce français et de l'indépendance de la patrie contre le germanisme.

Le Protectorat moral

C'est sous la forme du protectorat catholique que notre influence s'y est tout d'abord implantée. Tous les gouvernements qui se sont succédés dans notre pays savent que, surtout en ce qui concerne l'Orient, l'anticléricisme n'est pas un article d'exportation.

Né du besoin de protéger les pèlerins catholiques français, notre protectorat s'est étendu d'abord à tous les catholiques occidentaux, puis, peu à peu, à tous les chrétiens levantins. Avec l'agrément du Turc, les correspondants commerciaux furent ensuite compris dans ce protectorat, sous lequel se placèrent aussi, au dix-huitième siècle, les Juifs. Le protectorat prit une plus grande extension encore quand la France, après la Révolution de 1789, apparut comme le défenseur non seulement de la fraternité chrétienne, mais de la fraternité humaine.

Tous ceux qui avaient eu à souffrir du Turc s'adressèrent à nous, et les congrégations elles-mêmes devinrent les vulgari-

atrices des idées nouvelles. Les religieux français de Turquie apprenaient à leurs élèves la *Marseillaise* bien avant que le cardinal Lavignerie ne la fit jouer sur ses terrasses d'Alger. Leur mission principale était l'enseignement, la diffusion de notre langue et de notre influence : l'Université de Beyrouth connut des jours de grande prospérité.

Ils n'ont pas, du reste, été seuls à faire connaître en Turquie notre langue et nos idées. A côté d'eux, il y avait quelques missions protestantes, l'admirable Alliance israélite universelle et, depuis peu d'années, les écoles laïques.

Les Finances et le Commerce. — La Politique

Jusqu'en 1898, nos commerçants et surtout nos financiers — car nous y avons plus de financiers que de commerçants — ont été, eux aussi, des agents efficaces de notre influence en Turquie. Les entreprises financières n'y étaient autorisées que dans la mesure où elles servaient notre prépondérance dans la Méditerranée.

A partir de 1898, tout change. Au lieu de mettre la finance au service de la politique, il arrive trop souvent que la politique se met au service de la finance, que nous confondons les intérêts de quelques financiers internationaux avec ceux de la France.

C'est ainsi que nous avons un peu négligé le troisième point de notre programme : assurer la sécurité de la France méditerranéenne.

L'Empire turc est sur le point de disparaître. Quelle va être notre politique ? Nous avons à choisir entre l'occupation, le protectorat ou la libération des nations levantines.

Il en est qui proposent l'occupation. Admettons-la un instant. Nous débarquons en Syrie, nous prenons la Palestine, la Cilicie, et même un morceau de Mésopotamie : environ 400.000 kilomètres carrés, les quatre-cinquièmes de la France ! Cette solution apparaît glorieuse, simple à quelques-uns de nos hommes politiques. Oublient-ils qu'il existe une nation syrienne, une nation arménienne, des nations arabes, qui ont une vieille tradition de luttes et de fierté, et qui seraient sans doute peu disposées à recevoir nos conquérants en leur disant : « Prenez la peine de vous asseoir » ?

Depuis des siècles avant l'ère chrétienne se sont livrées, dans ces pays, les plus épouvantables guerres que l'humanité ait jamais connues. Pour remettre en valeur ces terres dévastées, ce sont des milliards qu'il nous faudra. Les trouvera-t-on après cette guerre, où l'égoïsme sacré nous commandera de conserver toutes nos ressources financières à nos départements envahis et à tous ceux de nos compatriotes qui se seront sacrifiés pour la France ?

Supposons ces régions mises en valeur, il faudra les administrer. Mais comment ? Ces peuples ne se laisseront pas annexer et coloniser comme des populations nègres. Ils ont un passé, des traditions, auxquels ils tiennent. Et puis, s'il fallait employer la force pour les réduire, ne tuerions-nous pas les principes de nationalité et de liberté ?

Le protectorat ne semble pas plus possible que l'annexion. Pour organiser un protectorat, il faut une autorité indigène et le contrôle d'une administration étrangère. Celle-ci serait facilement trouvée. Mais on ne voit pas l'autorité indigène indiscutable capable de maintenir ensemble les divers peuples conquis.

M. Bérard montre, au surplus, avec force les difficultés d'organiser la défense terrestre et maritime d'une conquête éventuelle. Nous n'avons pas de moyen de défense dans la Méditerranée levantine : il faudrait créer de toutes pièces un nouveau Bizerte, sinon tout ce que nous aurions acquis ne serait qu'éphémère. Dans et derrière nos possessions levantines, se lèverait contre nous tout l'islam arabe, qui ne nous pardonnerait pas d'avoir posé la main sur Damas, comme il ne pardonnerait pas à d'autres de s'emparer de Bagdad. La « grande » France, à mon goût, s'écrie M. Bérard, est déjà bien grande. Nous n'avons pas le droit de demander à nos poilus ou à leurs fils d'aller creuser des tranchées là-bas. Au moment où nous sommes, nous ne pouvons songer non plus à y aventurer des capitaux français.

Et puis, il faudrait se souvenir que nous avons des alliés, à qui il faudrait laisser leur part, si nous voulions éviter des froissements, peut-être des conflits dangereux.

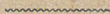
L'influence française s'étend pacifiquement à tout l'Orient. Pourquoi ruiner par une occupation restreinte notre hypo-

thèque générale (monopole de langue, quasi-monopole de finance et de travaux publics) ?

M. Victor Bérard donne lecture d'une lettre émouvante d'un Libanais engagé dans les armées françaises et qui écrit que ce que veulent ses compatriotes, c'est un Liban libre, progressant à l'ombre du drapeau tricolore.

La vraie tradition française au Levant, en effet, la vraie « Geste de Dieu par les Francs », conclut M. Bérard, a toujours été la libération des nationalités levantines : libération religieuse durant l'ancien régime, libération intellectuelle et morale au dix-neuvième siècle, libération politique au vingtième. Devant la liquidation turque en Asie, notre politique de 1916 a les mêmes problèmes à résoudre qu'en 1830 devant la liquidation turque en Europe. Et le mot de M. Guizot doit rester notre règle de conduite, si nous voulons sauvegarder là-bas, dans leur intégrité et dans leur valeur réelle, toutes nos traditions, tous nos intérêts et tous nos devoirs. « Chaque morceau qui se détache de l'Empire turc, disait M. Guizot, doit devenir le domaine d'une nation libre et indépendante ».

La libération des Arméniens, la libération des Syriens, la libération des Maronites, la libération des Arabes et la libération des Turcs eux-mêmes, voilà le principe. Et le contrôle international de ces diverses libertés, voilà la solution.



L'assistance très nombreuse, dans laquelle on remarquait surtout des hommes politiques, des universitaires, des journalistes, que préoccupent les questions de politique étrangère, a suivi avec un vif intérêt ce magistral exposé.

P. E.

Le Procès de Banya-Louka

Après un procès qui a duré près de six mois, le tribunal austro-hongrois de Banya-Louka vient de condamner à la pendaison ou à la réclusion quatre-vingt quinze Serbes, accusés de haute trahison.

Aucun acte, aucun agissement coupable n'a pu être relevé à leur charge. Ils avaient travaillé au grand jour, par des moyens légaux, au relèvement matériel, intellectuel et moral de leur peuple, à l'intérieur des frontières austro-hongroises et sous le contrôle des autorités.

Pour instruire le public français des conditions de cet abominable procès et émouvoir par la presse l'opinion des neutres, la Ligue a organisé au "Musée Social", le 17 juin 1916, une réunion de protestation.

Sous la présidence de M. Ferdinand Buisson, M. Victor Bérard a parlé de la situation des Yougoslaves en Autriche-Hongrie, des persécutions qu'ils subissent et notamment du procès de Banya-Louka.

Nous donnons un résumé de cette émouvante conférence.

Conférence de M. Victor Bérard

Au tournant de la guerre où nous sommes, il est important que le public ait des clartés sur la politique internationale.

Cette guerre a pour but de laisser ou de donner l'indépendance à des nationalités. Les peuples opprimés par le Turc ou ses alliés austro-allemands doivent remplacer dans la Méditerranée le Turc, dont la mort semble prochaine. Ces peuples ce sont les Yougoslaves.

Les Yougoslaves

Parmi eux, il en est qui, sous la domination turque, ont adopté la religion des conquérants (Bosniaques, Herzégoviniens);

d'autres ont, malgré tout, conservé leur religion et leur langue (Serbes de Belgrade et du Monténégro). Les uns et les autres sont les cousins des Slovaques et des Croates, de ces Croates dont l'indomptable courage arrêta toujours les Turcs au fossé de la Dave. Nous avons l'habitude de distinguer des Croates les Dalmates; il y a pourtant entre eux la même volonté d'union qu'entre les Français des différentes provinces. Les Slovènes sont aussi de la même race que les Croates et les Serbes.

La politique des Habsbourg consista jusqu'aujourd'hui à essayer de lancer les uns contre les autres ces peuples, qui n'ont entre eux qu'une différence de religion et d'alphabet. Il faut dire qu'elle y réussit jusqu'au commencement du vingtième siècle. Jusqu'alors les Croates et les Slovènes en particulier étaient disposés à rester sous le gouvernement de Vienne, mais à la condition de pouvoir vivre avec des droits égaux à ceux des autres peuples de la monarchie austro-hongroise et dans l'espoir d'attirer les Serbes dans l'orbite de la monarchie devenant un Etat fédéral.

C'était un beau rêve. Il les détourna longtemps de s'entendre avec les autres Yougoslaves. Mais, en 1903, un événement vint tout changer : la disparition, en Serbie, de la dynastie des Obrenovitch. Pendant vingt ans de règne, le roi Milan, roi bon vivant, avait été, par besoin d'argent, le serviteur de l'Autriche. Son fils Alexandre avait aggravé encore la situation de son peuple. Tout le peuple yougoslave fut soulagé par leur mort. — D'autre part, au même moment, en Croatie, des mouvements insurrectionnels terminaient brusquement le règne du comte magyar Khuen-Hedervary, qui s'était flatté de dompter et corrompre le peuple « par le fouet et l'avoine ».

Les divers groupes de Yougoslaves commencèrent dès lors à sympathiser et à se tourner vers Belgrade, dont ils espéraient un régime de moralité.

La Révolution jeune-turque, en 1908, vint hâter cette union ébauchée. L'installation du régime parlementaire en Turquie fit craindre à l'Autriche que le Sultan, souverain de la Bosnie-Herzégovine, n'invitât ces provinces ottomanes à envoyer des représentants au Parlement de Constantinople. Pour supprimer le danger, l'Autriche, violant les traités internationaux, annexa la Bosnie-Herzégovine. On peut dire que ce fut en réalité le commencement de la guerre de 1914.

L'Autriche portait son ambition plus loin, jusqu'à Salonique, qu'elle voulait atteindre en passant sur tous les Serbes. Avant l'ultimatum de 1914, trois démarches prouvent cette ambition : l'ultimatum à la Russie épuisée par la guerre avec le Japon, en 1909 ; la proposition faite en 1911 à son alliée l'Italie de se partager le rivage de l'Adriatique ; la même proposition adressée en 1913, au lendemain de la victoire serbe, à l'Italie, qui opposa un second refus.

Sinistre méthode d'oppression

Les Etats oppresseurs n'emploient pas tous la même méthode contre les peuples qui aspirent à se libérer de leur joug et qu'ils veulent mâter. La méthode du Hasbourg, qui a gravé au fronton de sa Hofburg la fameuse devise *Justitia fundamentum regnorum*, c'est l'organisation de procès, à l'aide de faux grossiers.

Ces procès furent particulièrement nombreux depuis l'annexion de la Bosnie-Herzégovine. On en compte en moyenne un tous les dix-huit mois.

Le premier est resté célèbre sous le nom de procès d'Agram, que les Yougoslaves nomment de préférence Zagreb. Vers la fin de juillet 1908, parut à Budapest une brochure intitulée *Finale*, où l'on donnait des noms et des détails sur un prétendu mouvement révolutionnaire panserbe parmi les Yougoslaves austro-hongrois. Il y eut aussitôt des arrestations en masse ; cinquante-trois furent maintenues. Les débats, commencés le 3 mars 1909, sept mois après les arrestations, ne prirent fin que le 5 octobre suivant.

Ils se poursuivirent dans des conditions scandaleuses, que raconte brièvement M. Bérard.

L'auteur de la brochure, base de l'accusation, était un Serbe de Sarajevo, fils d'un mouchard autrichien avéré, nommé Georges Nastich. Il fut prouvé qu'il avait touché de l'argent de l'autorité militaire de Sarajevo pour des renseignements sur des Serbes de Bosnie. Le Tribunal dut reconnaître l'immoralité d'un tel témoin. Mais il prétendit que sa moralité personnelle importait peu : la conviction que le témoin avait dit la vérité suffisait !

Pendant le procès, deux des défenseurs des accusés, dont l'un se trouve dans la salle, M. Hinkovich, étaient allés à Belgrade recueillir des renseignements sur cette affaire. Le ministre austro-hongrois à Belgrade, le comte Forgach, à qui ils avaient réservé leur première visite, leur dit : « Je suis convaincu que, sur le territoire de la Couronne de Saint-Etienne, il n'y a pas d'irrédundantisme serbe ». A leur retour en Autriche, la police les accusa d'être allés vendre la Croatie au Gouvernement serbe.

31 accusés furent proclamés coupables de haute trahison et condamnés aux travaux forcés pour une durée de 5 à 12 ans.

M. Hinkovich publia les irrégularités monstrueuses commises par le Tribunal. Emue par cet exposé, la Cour de cassation cassa l'arrêt. Mais, pour éviter la revision du jugement, la Couronne prononça, en septembre 1910, l'« abolition » du procès d'Agram, qui laissait subsister la suspicion contre les accusés et les empêchait de démontrer judicieusement leur innocence.

M. Hinkovich, loin de cesser sa campagne dans la presse, protesta publiquement contre une telle mesure. Bien que couvert par l'immunité parlementaire, il fut alors poursuivi comme avocat. Le procès, qui dura deux ans, fit éclater au grand jour la fausseté de l'accusation de complot portée contre les Yougoslaves.

Alors, un troisième procès fut organisé. Le 25 mars 1909, le lendemain du jour où un ultimatum était envoyé à la Russie, M. le professeur Friedjung faisait paraître dans la *Nouvelle Presse Libre* un article, où il voulait montrer que la moitié de la population yougoslave d'Autriche-Hongrie trahissait et s'entendait avec le Gouvernement de Belgrade. Ce professeur prétendait être en mesure de prouver l'accusation par des documents diplomatiques provenant d'une source confidentielle, d'un personnage si haut placé que toute contestation serait impossible.

Un procès en diffamation lui fut intenté par les députés appartenant à la coalition croato-serbe. Il se déroula en décembre 1909 devant la Cour de Vienne.

A la lecture publique des documents, ce fut un éclat de rire dans tout le prétoire. M. Bérard les analyse rapidement, en

montre les cocasseries et les invraisemblances. Ce n'était ni du serbe, ni du croate, mais du petit nègre. Il y avait des expressions littéralement traduites de l'allemand, mais inconnues en Serbie, des anachronismes invraisemblables de la part de gens au courant de l'histoire intérieure de la Serbie. C'étaient des faux.

M. Friedjung dut reconnaître qu'il avait été trompé. Il n'avait pas fabriqué les faux ; il avait seulement accepté l'honneur de présenter au public et de défendre devant les juges ces documents qu'on disait écrits en serbe, dont il avoua ne pas comprendre un mot.

Et, comme il y a pour tout une justice, on finit par découvrir l'auteur des faux. Ils avaient été fabriqués par le comte Forgach, qui est aujourd'hui en réalité la tête de la diplomatie austro-hongroise.

M. Victor Bérard rappelle ensuite brièvement les nombreux procès intentés contre des étudiants, quelques-uns même contre des écoliers yougoslaves : procès de Banya-Louka, de Mostar, de Trabinjé, de Tuzla.

Il était visible qu'on voulait pousser à bout les populations yougoslaves.

Le procès de Banya-Louka

Le cinquième grand procès, le plus abominable de tous, est tout récent. Il vient de se dérouler devant le tribunal de Banya-Louka, en Bosnie. En 1915, 213 Yougoslaves étaient arrêtés sous l'inculpation d'être les agents d'une propagande panserbe. 112 arrestations furent maintenues. Parmi les accusés, on comptait 11 pères de 4 enfants, 12 de 5 enfants, 9 de 6 enfants, 3 de 7 enfants, 1 de 9 et 1 de 11 enfants. La plupart étaient des commerçants, des fonctionnaires, des prêtres. Le clergé et le commerce, voilà ce qui, sur le territoire austro-hongrois, fournirait les éléments d'une révolution ! N'est-ce pas étrange ?

L'accusation reposait sur des documents trouvés en Serbie pendant les opérations militaires de 1914 et surtout sur les cahiers d'un officier serbe, le capitaine Kosta Todorovich, tué sur le champ de bataille. Nous connaissons ces documents

par ce que le Gouvernement austro-hongrois en a laissé publier dans les journaux croates.

Que disent-ils ?

D'abord, ils sont écrits en caractères de convention. Des personnes y sont désignées par des lettres ou des chiffres. L'accusation se flatte d'avoir déchiffré ces papiers. Dans les désignations de l'officier serbe, elle reconnaît l'un après l'autre, on ne sait comment, les accusés : ainsi l'accusé principal, le député Vaso Gujatich, serait désigné par la lettre A et le n° 1 !

Le capitaine Kosta Todorovich a écrit qu'il est en relations avec des associations telles que les Sokols, qui sont des sociétés sportives, et les Pobratims, qui sont des sociétés antialcooliques ; les unes et les autres fonctionnent sous le contrôle du Gouvernement austro-hongrois. Mais celui-ci a intérêt à les présenter comme des organisations de propagande panserbe. Et l'on entend des interrogatoires comme celui-ci :

— Vous appartenez à telle société ? — Oui. — Elle est révolutionnaire ? — Non, elle est autorisée par le Gouvernement. — Mais on y tient des réunions secrètes ? — Non. — Vous ne dites pas la vérité, des réunions secrètes y ont lieu.

Pendant six mois (du 9 novembre 1915 au 22 avril 1916) on assista à cette dérision de justice.

Il y eut 98 condamnations, dont 16 à mort par pendaison. Les pendaisons auront lieu par ordre de culpabilité, le plus coupable devant être témoin des exécutions des autres et mourir le dernier.

82 accusés ont été condamnés à des peines variant de vingt à deux ans de réclusion.

On a voulu terroriser le peuple yougoslave. Mais, une fois de plus, on s'est trompé. Depuis le jour de ces atroces condamnations, il n'y a plus en Autriche-Hongrie qu'un seul peuple yougoslave qui, pendant que nous nous battons pour lui, se bat aussi là-bas pour nous sur le terrain des idées.

Les Yougoslaves sont nombreux dans l'Amérique du Nord et surtout dans l'Amérique du Sud. Ceux de l'Amérique du Sud ont tenu récemment une réunion où ils ont débattu publiquement leurs revendications. Ils ont écrit au roi Pierre de Serbie : Nous nous séparons de la dynastie des Habsbourg, nous vou-

lons être réunis à la Serbie, à la condition d'y être non sujets comme dans l'Autriche-Hongrie, mais les frères des autres Serbes.

Quand je vous parle ce soir au nom de la Ligue des Droits de l'Homme, dit M. Bérard en s'adressant aux nombreux Yougoslaves qui se trouvent dans la salle, j'ai le droit de rappeler que nous sommes une nation qui a longuement lutté pour la justice. C'est encore pour l'idée de justice que, il y a quinze ans, la nation française a donné ce spectacle unique au monde d'un peuple qui se battait frères contre frères. Et, aujourd'hui, je vois avec émotion devant moi un de ces Yougoslaves malheureux et héroïques, Hinkovitch, qui vient nous dire : Au nom de mes frères, je suis ici, parce que je sais qu'en France tout homme qui souffre pour la justice est sûr de se faire entendre et d'être défendu.

Comme les Italiens avant 1870, les Yougoslaves, qui aspirent à l'unité libératrice, ont maintenant leurs martyrs, leurs politiques et leurs héros. Autour du Piémont de Belgrade, ils sont dignes de former et ils formeront bientôt une nouvelle Italie balkanique.

M. Ferdinand Buisson

M. Ferdinand Buisson exprime l'émotion du public qui a entendu cette conférence éloquente. Puis il célèbre la droiture, le courage, l'évidente innocence de ces hommes condamnés dans un procès où, avec un degré de cynisme rare, l'accusation a si indignement fraudé, torturé la justice.

La Ligue a été heureuse de prêter son appui à la conférence de M. Bérard. Ce qu'il y a de plus national en France, c'est le culte des idées. Français et ligueurs, nous ne pouvions rester indifférents devant l'idée de justice blessée avec une telle iniquité.

A notre appel, le Roi d'Espagne a demandé à l'Empereur d'Autriche-Hongrie la grâce des condamnés. Nous espérons que cette démarche généreuse ne restera pas vaine.

En tout cas, il y a là-bas une personne morale qui demande à vivre et a le droit de vivre. Parmi les exemples de peuples à rétablir dans leurs droits, il n'y en a pas de plus saisissant que celui du peuple yougoslave.

P. E.

Comité Central

(Extraits) ⁽¹⁾

Séance du 3 janvier 1916

Présidence de M. A.-FERDINAND HEROLD

Sont présents : MM. A.-Ferdinand Herold, Henri Guernut, Léon Brunschvicg, J. Hadamard, Emile Kahn, Léon Martinet, Mathias Morhardt, Gabriel Séailles.

Paix durable (Conditions d'une). — M. La Chesnais a rédigé, sur la demande du Comité Central, un rapport sur les conditions d'une paix durable. La séance est consacrée à l'examen du commencement de ce rapport.

Séance du 17 janvier 1916

Présidence de M. FERDINAND BUISSON

Sont présents : MM. Ferdinand Buisson, A.-Ferdinand Herold, Henri Guernut, Emile Kahn, Léon Martinet, Mathias Morhardt.

Membres du Comité Central mobilisés. — Le Secrétaire général annonce que M. le docteur Sicard de Plauzoles, mobilisé comme aide-major depuis le début de la guerre, vient d'être envoyé à Verdun, et s'excuse de ne plus pouvoir assister aux séances.

Représentations cinématographiques. — M. André Gouguenheim demande au Comité Central d'intervenir pour obtenir l'interdiction de certaines représentations cinématographiques qui risquent de frapper dangereu-

(1) Le Comité Central a décidé de ne donner, pendant la durée de la guerre, que des extraits du compte rendu de ses séances.

sement l'imagination des spectateurs. Puisque la censure existe, elle aurait là une occasion excellente d'exercer utilement son contrôle.

La Ligue est intervenue plusieurs fois avant la guerre à ce sujet. M. Moutet dit qu'il y aurait lieu d'intervenir de nouveau, comme le demande M. Gouguenheim, en rappelant nos interventions antérieures.

M. Guernut demande un examen plus approfondi de la question. Il pense notamment que ces spectacles ne pourraient être interdits qu'aux enfants. Ajourné.

Le serment devant les tribunaux. — La Fédération de la Gironde, reprenant un vœu émis par elle, insiste pour que le Comité Central demande la modification du serment et la suppression des mots : « devant Dieu », ces mots étant en contradiction formelle avec la liberté de conscience des citoyens appelés à faire partie du jury et avec les principes de la neutralité de l'Etat.

Le Comité Central est unanimement de l'avis de la Fédération. Mais il estime opportun d'ajourner toute intervention à la fin de la guerre.

Aumôniers militaires. — Plusieurs sections demandent si l'attribution du grade et de la paie de capitaine aux aumôniers militaires est prévue par la législation militaire. Nos conseils juridiques répondent.

Sur les observations de MM. Emile Kahn et Moutet, on décide de n'intervenir que dans des cas particuliers de pression par des aumôniers qui abuseraient de leur grade.

Révolution chinoise. — M. Moutet fait un exposé de la situation politique en Chine.

Contre la réaction monarchiste s'est formé un mouvement républicain, soutenu par toutes les organisations et toutes les fractions républicaines, depuis les républicains à tendance progressiste jusques et y compris les républicains à tendance socialiste, dont Sun-Yat-Sen est le chef. Ce mouvement semble puissant. Toute une province chinoise, le Yu-Nan, est sous la direction du général républicain Tsaï, ancien gouverneur de cette province.

Jusqu'à maintenant la France, qui fait partie du consortium des puissances par l'or duquel Yuan-Chi-

Kai a gardé une apparence de force, a soutenu le dictateur. C'est une politique contraire non seulement à nos principes et à nos traditions, mais à nos intérêts. Les amis de la France en Chine ce sont non pas les partisans du dictateur, mais les républicains.

M. Moutet croit savoir, du reste, qu'à une nouvelle demande d'or pour Yuan-Chi-Kai, le Quai d'Orsay a répondu par un refus. Si on laisse Yuan-Chi-Kai à lui-même, il est vraisemblable que les républicains triompheront.

Ceux-ci demandent, par l'intermédiaire de M. Moutet, l'intervention de la Ligue. La Ligue doit demander que la France observe, dans la lutte actuelle entre Chinois, une neutralité absolue et qu'elle se retire du consortium, où ses représentants se trouvent à côté des représentants de l'Allemagne.

Après quelques observations, le Comité Central adopte un ordre du jour conforme aux indications de M. Moutet (voir *B. O.*, p. 297).

Le Président du Conseil sera saisi du vœu de la Ligue et un communiqué sera adressé à la presse.

Syrie (Affaires de). — Une délégation du Comité Central a été reçue ce matin par le Président du Conseil, au sujet des affaires de Syrie (voir *B. O.*, p. 292).

Le Président du Conseil, à qui elle annonçait son intention d'envoyer un communiqué aux journaux et d'organiser une réunion privée, l'a priée d'attendre : dans une dizaine de jours, le Comité Central recevra une réponse qui lui donnera très vraisemblablement satisfaction.

Paix durable (Conditions d'une). — On continue l'examen du rapport de M. La Chesnais.

Séance du 7 février 1916

Présidence de M. A.-FERDINAND HEROLD

Sont présents : MM. A.-Ferdinand Herold, Henri Guernut, Alfred Westphal, Emile Kahn, Léon Martinet, Gabriel Séailles, Mme Maria Vérone, M. Daniel Vincent.

Assistent à la séance : Mme Léon Brunschvicg ; MM. Bokanowski, député de la Seine, le commandant Ricciotti Garibaldi, Charles Gide, André Gouguenheim, P.-G. La Chesnais, Maxime Leroy, Marius Moutet et divers officiers.

Syrie (Affaires de). — Le Comité Central, n'ayant pas reçu la réponse promise lors de l'entrevue de sa délégation avec le Président du Conseil au sujet des affaires de Syrie (voir *B. O.*, p. 365), décide d'organiser une réunion privée, selon son intention première, et d'envoyer un communiqué à la presse.

Ricciotti Garibaldi (Réception du commandant). — Le commandant Ricciotti Garibaldi, membre de l'illustre famille qui contribua si puissamment à fonder l'unité italienne, informe le Comité Central de l'état de l'opinion publique en Grèce, d'où il vient, et en Italie.

Il dit que la guerre a été déclarée à l'Autriche sous la pression des manifestations populaires, et que c'est par une action sur le peuple qu'on pourra décider le gouvernement italien à poursuivre la guerre dans une collaboration plus étroite avec les Alliés.

M. Eugène Jacquet. — Sur la proposition de M. Henri Guernut, on décide de commémorer la mort de M. Eugène Jacquet, secrétaire général de la Fédération du Nord de la Ligue, fusillé par les Allemands à Lille pour avoir caché et fait évader des soldats français et anglais.

La commémoration aura lieu le 5 mars, à la mairie du 18^e arrondissement, sous la présidence de M. Ferdinand Buisson.

On demandera à MM. Lebas, maire de Roubaix, récemment rapatrié, et Debierre, sénateur du Nord et ami personnel de M. Jacquet, d'y prendre la parole à côté de M. Buisson.

Réfugiés. — M. Henri Guernut fait décider aussi l'organisation d'une réunion, pour le 26 mars, probablement à la mairie du 10^e arrondissement, en faveur des réfugiés.

Les questions des allocations, du logement, de la réparation des dommages matériels y seront examinées. MM. Ferdinand Buisson, H. Guernut, le docteur Doizy, Henri Schmidt, André Gouguenheim y prendront la parole au nom du Comité Central.

Alsaciens-Lorrains en France. — Le régime des Alsaciens-Lorrains est dominé par des lois et des règlements nombreux et contradictoires.

Le Comité Central décide de demander une audience au Ministre de l'Intérieur pour lui parler de la situation faite aux Alsaciens-Lorrains évacués ou réfugiés en France et du statut administratif qu'il conviendrait de leur donner.

Mme Léon Brunschvicg signale qu'un grand nombre d'entre eux ont égaré ou n'ont pas pu emporter leurs papiers. La garantie de répondants français connus et honorables devrait leur en tenir lieu et leur assurer les mêmes avantages.

Les femmes dans les comités et les associations nés de la guerre. — M. Guernut s'étonne que, dans les comités et les associations nés de la guerre, les femmes ne soient pas représentées.

La Ligue signalera l'utilité de les admettre.

Prêtres infirmiers. — Nos conseils juridiques, consultés par le Secrétaire général, présentent un projet d'intervention demandant que les prêtres mobilisables cessent de jouir d'un régime exceptionnel et illégal, et ne soient pas affectés d'office aux sections d'infirmiers.

M. Buisson admet que la lettre de la loi semble en effet s'opposer à ce régime de faveur. Mais il pense qu'après le vote de la loi sur la séparation et le refus opposé par les catholiques à la constitution d'associations actuelles, tous les partis ont admis tacitement le *statu quo ante*.

L'examen de la question est renvoyé aux Conseils juridiques.

Séance du 14 février 1916

Présidence de M. FERDINAND BUISSON

Sont présents : MM. Ferdinand Buisson, Henri Guernut, J. Hadamard, Emile Kahn, Léon Martinet, Gabriel Sèailles, Mme Maria Vèrone.

Instituteurs mobilisés. — M. Guernut transmet l'avis de quelques groupements qui, anxieux de la crise de

l'école laïque à la suite de la mobilisation des instituteurs, estiment que les instituteurs de l'auxiliaire devraient être rendus à l'enseignement.

M. Buisson déclare que les associations des instituteurs continuent à être hostiles à une intervention dans ce sens. Il verra, du reste, le Ministre de l'Instruction publique.

Les Juifs dans l'armée. — On nous avait signalé qu'un Israélite, versé dans l'auxiliaire, en Algérie, a reçu un uniforme militaire qui le distingue de ses camarades. Pour éviter de donner à la question de principe soulevée par une intervention de la Ligue la solution qui s'imposait, on a versé cet auxiliaire du régiment de spahis, où il avait été incorporé, dans un régiment de zouaves.

Une protestation est décidée.

Prêtres infirmiers. — Nos conseils juridiques confirment leur opinion, à savoir que la situation particulière faite aux ecclésiastiques infirmiers est illégale.

M. Buisson insiste : les conseils juridiques n'ont point répondu à son objection ; les ecclésiastiques, croit-il, jouissent d'un régime de tolérance que le Gouvernement a jugé de son intérêt d'accepter et contre lequel l'opinion publique n'a pas protesté.

— Après 1905, répondent les conseils, il y a une série de lois. On a permis aux prêtres d'être des « usagers » de leurs églises, on leur a facilité l'exercice du culte catholique. Mais c'est tout : si on avait voulu leur donner une situation militaire exceptionnelle, on l'eût spécifié dans les lois militaires postérieures.

C'est aussi l'avis de MM. Guernut et Emile Kahn. Aucune exception en faveur des prêtres n'a été faite dans la loi de trois ans, ni dans la loi du 5 août 1914, ni dans la loi Dalbiez. La loi ne prête à aucune équivoque. Maintenant, ajoute M. Guernut, on peut avoir l'élégance de ne pas en réclamer l'application.

Le projet de résolution de nos conseils est complété suivant les indications données dans la discussion (voir B. O., p. 257).

Paix durable (Conditions d'une). — Le Comité Central continue l'examen de la question. Il examine particulièrement le problème d'Alsace-Lorraine.

Séance du 21 février 1916

Présidence de M. FERDINAND BUISSON

Sont présents : MM. Ferdinand Buisson, A.-Ferdinand Herold, Henri Guernut, Alfred Westphal, J. Hadamard, Emile Kahn, Léon Martinet, Mathias Morhardt, Gabriel Séailles, Mme Maria Vèrone.

Assistent à la séance : MM. Ch. Gide, André Gouguenheim, Kozakiewicz, P.-G. La Chesnais, Lipkowski, le docteur Motz, Marius Moutet.

La Pologne. — M. A.-Ferdinand Herold rappelle la promesse du Grand Duc Nicolas d'accorder aux Polonais l'autonomie sous la suzeraineté de la Russie. Cette promesse, le Gouvernement russe ne l'a point tenue jusqu'ici, tandis que les Allemands ont fait déjà des créations dans le sens de l'autonomie promise. La Ligue devrait examiner le moyen d'appeler l'attention du Gouvernement russe sur les *desiderata* des Polonais et sur les dangers de n'en pas tenir compte.

M. Moutet donne lecture du vœu adopté le 8 février 1915 par le Comité Central (voir *B. O.* 1915, p. 230). Il pense que la Ligue doit intervenir de nouveau énergiquement, mais à condition que des garanties égales soient assurées à tous les Polonais, juifs ou non juifs, car il a cru remarquer une tendance à l'antisémitisme chez un grand nombre de Polonais.

Les Polonais présents, MM. Kozakiewicz, Lipkowski et le docteur Motz assurent que dans une Pologne indépendante cette égalité des droits existerait. Les Juifs, d'après eux, ne sont persécutés que là où les Russes sont les maîtres.

Des observations présentées par MM. Lipkowski et le docteur Motz, il résulte que leurs compatriotes désirent non pas l'autonomie, dont les avantages leur seraient enlevés, disent-ils, après quelques années, mais l'indépendance. Cette indépendance doit être assurée par la garantie collective des Alliés, seule garantie réelle.

M. Herold remercie de leurs renseignements MM. Lipkowski et Motz qui remercient le Comité Central de son accueil.

A la suite d'un échange de vues entre MM. Ch. Gide, Henri Guernut, P.-G. La Chesnais, Mathias Morhardt, un projet de vœu présenté par M. A.-Ferdinand Herold est adopté avec quelques modifications (voir *B. O.*, p. 379).

M. Guernut, appuyé par M. Morhardt, fait admettre ensuite l'idée de l'organisation d'une conférence et de la publication d'une brochure sur la même question.

M. Gabriel Séailles accepte de faire la conférence. La brochure sera publiée plus tard.

Censure. — M. Morhardt signale l'interdiction faite aux journaux de parler de l'indépendance de la Pologne, à moins d'avoir obtenu le visa de l'ambassade russe. Le Comité Central est intervenu déjà durant la guerre contre cette intrusion du Gouvernement russe dans l'administration intérieure française (voir *B. O.*, 1915, p. 284). Il faut de nouveau protester.

MM. Guernut, Moutet et Séailles appuient cette proposition. On décide d'intervenir auprès du Président du Conseil.

Conférences (Projet de). — Le Secrétaire général expose un projet de plusieurs séries de réunions sur les nationalités opprimées ou démembrées : nationalités polonaise, arménienne, tchèque, peuples Yougo-Slaves, etc. Ces réunions comprendraient deux parties : une conférence et une audition artistique. Elles auraient lieu dans les mairies des différents arrondissements de Paris et seraient ainsi, pour nos sections parisiennes, une occasion de recrutement.

Une conférence pourrait être organisée aussi pour traiter de ce que les femmes ont fait durant la guerre et examiner la question de savoir si, la paix conclue, elles n'auront pas mérité qu'on tienne compte davantage de leurs revendications.

Il en est ainsi décidé.

Instituteurs mobilisés. — (Voir *B. O.*, p. 367). — M. Buisson rend compte de son entrevue avec le Ministre de l'Instruction publique. A une démarche de celui-ci faisant valoir l'utilité de démobiliser les instituteurs des services auxiliaires, où d'autres auxiliaires pourraient facilement les remplacer, le Ministre de la

Guerre a répondu qu'il ne le pouvait pas sans obtenir le vote d'un article de loi. La loi a fait une situation à part aux postiers, aux cheminots, non aux instituteurs. Le renvoi des instituteurs dans leurs classes serait une mesure arbitraire, à la suite de laquelle tous les fonctionnaires seraient fondés à réclamer la même faveur.

Le Ministre de la Guerre accède à la demande de son collègue de l'Instruction publique, quand celui-ci lui désigne tel fonctionnaire de l'enseignement comme indispensable. Mais il ne veut pas prendre la responsabilité d'étendre cette faveur à un ensemble de fonctionnaires.

Après des observations de MM. Guernut et Emile Kahn, on passe à l'ordre du jour.

Représentations cinématographiques. — M. Gouguenheim, appuyé par Mme Maria Vérone, signale le danger pour la formation morale des enfants de certaines représentations cinématographiques.

De l'avis de M. Emile Kahn, la désorganisation de l'enseignement primaire accroît ce danger. Privés de la tutelle paternelle et de la surveillance des instituteurs — pères et instituteurs étant mobilisés —, les enfants prennent des habitudes de paresse ou manquent même l'école pour courir au cinéma.

Mme Maria Vérone ajoute que, depuis quelque temps, la criminalité infantile a augmenté dans des proportions inquiétantes. A cette augmentation, les représentations cinématographiques ne sont pas étrangères.

M. Guernut fait des réserves. Une intervention est décidée.

Les Alsaciens-Lorrains. — Le Secrétaire général propose au Comité Central de désigner quelques-uns de ses membres, à qui seraient adjoints quelques Alsaciens-Lorrains, pour étudier les différentes questions qui se posent au sujet des Alsaciens-Lorrains réfugiés ou évacués en France, et au sujet de la réorganisation éventuelle de l'Alsace-Lorraine.

Cette proposition est adoptée en principe. A une prochaine séance, un projet précis d'organisation du travail à ce sujet sera présenté. Une conférence est également envisagée.

Communications des Fédérations ⁽¹⁾

Gironde. — 9 mars 1916.

Dans un ordre du jour fortement motivé, la Fédération de la Gironde réclame pour tous les mutilés de la guerre, incapables désormais de se livrer à aucun travail, une pension journalière de 5 francs.

2 avril. — Une grande réunion a été organisée par la Fédération. M. Léon Baylet, qui la préside, parle des orphelins de la guerre et de la création à Bordeaux d'un orphelinat national. — Puis M. Ferdinand Buisson définit l'union sacrée commencée au début de la guerre et cimentée dans les tranchées. Après avoir démontré la nécessité et la possibilité de la maintenir après la guerre, il constate que les peuples de l'Europe ont fait l'union sacrée contre les barbares autour de la démocratie française. — M. Lucien Victor-Meunier a ensuite glorifié la mort héroïque d'Eugène Jacquet et de ses compagnons fusillés par les Allemands pour avoir favorisé l'évasion de soldats français et anglais.

Communications des Sections

Argenteuil (Seine-et-Oise). — 9 septembre 1915.

Outre les réunions ordinaires de section, nos collègues ont organisé une grande réunion privée le 9 septembre, avec le concours de MM. Alfred Corcos, délégué du Comité Central, et André Lebey, député. Cette réunion, à laquelle assistait un très nombreux public, a eu les plus heureux résultats.

L'action de la section, présidée par M. Cadi, a été considérable durant la guerre. Allocations militaires, secours d'assistance, questions d'ordre militaire ont fait l'objet de ses récla-

(1) Les fédérations et les sections étant autonomes, le Comité Central ne se trouve pas engagé par l'action qu'elles mènent ou les vœux qu'elles émettent.

mations justifiées. Elle est intervenue très souvent par écrit ou oralement auprès des autorités locales, et presque toujours avec succès.

Bonny-sur-Loire (Loiret). — 30 avril 1916.

La section émet le vœu que la Ligue, dès la fin de la guerre, demande que la Conférence de la Paix inscrive dans son traité les clauses suivantes : limitation des armements ; règlement de tous les conflits internationaux par l'arbitrage ; proclamation des droits des peuples, complément de la proclamation des droits de l'homme et du citoyen.

Charavines (Isère). — 29 avril.

Après avoir exprimé son admiration pour les héroïques défenseurs de Verdun et tous les soldats alliés, la section émet le vœu que la lutte soit poursuivie jusqu'à la victoire complète et que dans le traité de paix puisse être insérée la mise en jugement des principaux auteurs de la guerre.

La section renouvelle ses vœux : 1° contre les embusqués de toutes catégories ; 2° contre la faveur dont jouissent les prétes-soldats, qu'on doit envoyer au front comme les autres.

L'Hay (Seine). — 29 avril.

M. Dispan de Florian fait une causerie sur la question du gaz. Puis la section s'occupe de la situation des blessés ou malades soignés dans les hôpitaux. Elle s'élève contre les efforts faits, à Biarritz, pour soustraire les blessés à la vue des oisifs qui y passent la saison.

Indret (Loire-Inférieure). — 5 mars.

Une décision de propagande active est prise. — On adopte ensuite un ordre du jour approuvant l'action du Comité Central, qui tend à mettre dans la nation armée chacun à sa place suivant son âge et ses aptitudes, et demandant que dans le service de santé il ne soit pas conservé, hormis le médecin et ses aides certifiés (étudiants, pharmaciens, techniciens de laboratoire), un homme qui puisse être remplacé par des infirmiers.

Libourne (Gironde). — 18 mars.

Le président, M. Péraire, dit l'action considérable de la Ligue pendant la guerre, il rappelle le magnifique Congrès de 1915 de la Fédération girondine, l'œuvre de la section de Libourne. — Après avoir adressé un salut aux ligueurs qui sont sur le

front, la section émet un vœu d'intérêt local en faveur des bénéficiaires de l'allocation militaire qu'on oblige à stationner trop longtemps les jours de paiement de l'allocation.

2 avril. — Une magnifique manifestation a été organisée au Jardin d'Été. L'œuvre du Foyer du Soldat y a été constituée. En présence des autorités civiles et militaires, M. Clerjaud, maire de Libourne, présente, en termes heureux, M. Ferdinand Buisson, qui parle de l'« union sacrée ». M. Buisson montre qu'au milieu des dangers, tous les Français se sont spontanément reconnus serviteurs d'une religion commune : la religion de la patrie, sans abandonner leur croyance particulière. « Le chrétien invoque son Dieu. Le libre-penseur combat pour la paix future de l'humanité ». Une tâche considérable va bientôt solliciter tout notre effort, ajoute-t-il : celle de réparer les ruines de la patrie et de réorganiser le pays. Il nous faudra lutter contre l'alcoolisme, contre la dépopulation. Voilà de puissants motifs pour ne pas rompre, après la paix, l'union sacrée. M. Buisson est chaleureusement applaudi.

Lorient (Morbihan). — 2 avril.

M. J.-H. Auger, président, résume l'œuvre de la section. Grâce à elle, beaucoup d'allocations militaires notamment ont été accordées, qui avaient d'abord été refusées par les commissions municipales. — Sur la proposition de M. Guiet, on adopte un vœu tendant à la taxation par le Gouvernement des denrées de première nécessité. — M. Le Flamand, comparant ensuite la situation de l'ouvrier mobilisé dans les usines et celle du soldat du front, fait admettre le vœu que le Gouvernement règle équitablement le sort de chacun au point de vue pécuniaire, en instituant, par exemple, des cantines pour les ouvriers mobilisés avec droit à l'allocation pour leurs familles.

Mahé (Indes françaises). — 28 janvier.

Il est procédé au renouvellement du bureau. Dans une causerie applaudie, le président, M. Nalporeil Narayanan, parle de l'union nécessaire.

Mont-de-Marsan (Landes). — 3 avril.

Dans la salle du théâtre, en présence des notabilités, M. Ferdinand Buisson fait une conférence, qui obtient le plus vif succès, sur l'« union sacrée ». L'union sacrée, faite dans les tranchées, doit se continuer après la guerre ; il faudra que,

répudiant tout égoïsme, devenus les uns et les autres plus tolérants, tous les Français n'oublient pas qu'ils doivent un égal respect à toutes les convictions.

Une partie artistique a suivi la conférence.

Moulins (Allier). — Mars.

Le vœu suivant est adopté : un impôt annuel spécial, dit « impôt de famille », sera établi à la charge de toute personne de l'un ou l'autre sexe, âgée de plus de 30 ans, exerçant une profession ecclésiastique ou religieuse excluant le mariage. Le produit de cet impôt sera spécialement destiné à subvenir aux frais d'entretien, d'éducation et d'instruction dans les établissements de l'Etat des orphelins de la guerre à la charge de la nation et sera, dans la suite, employé à venir en aide aux familles nombreuses.

La section demande aussi que, pour obvier à des abus, les noms des bénéficiaires de l'allocation militaire soient affichés à la porte des mairies, suivant le projet de loi voté par la Chambre des députés.

Nord-des-Ardennes (Ardenne). — Mars.

La Ligue déplore la perte d'un de ses membres les plus dévoués, les plus actifs, les plus précieux, de l'un de ceux à qui elle devait sa prospérité dans les Ardenne avant la guerre, le député Albert Poulain.

M. Albert Poulain, malgré son âge et son état de santé, s'était engagé dès les premiers jours de la guerre. Il est mort de la volonté d'être jusqu'au bout un exemple pour ses camarades ouvriers qu'il n'avait cessé de diriger dans les luttes du temps de paix. Des funérailles émouvantes lui ont été faites. Des discours ont été prononcés par MM. Nepoty, préfet des Ardenne, Lucien Hubert, sénateur, président du Comité Central ardennais, Ch. Boutet, conseiller général des Ardenne, André Gonguenheim, avocat à la Cour, secrétaire général de la Fédération des Ardenne de la Ligue.

Voici un fragment du testament admirable de M. Poulain :

A ses enfants : « J'ai voulu comme vous parler encore après la mort, mes bien-aimés petits. Dans votre existence, ayez, avant tout, le culte de la vérité sans restrictions... Soyez sévères pour vous et justes pour les autres. Ne demandez et n'attendez aide, travail, moyens de vivre, d'être heureux, qu'à vos seuls efforts, qu'à votre seule volonté. Vivez avec le souvenir de mon regard et de mon dernier baiser. »

Paris (IV^e arrondissement). — 3 février.

M. Mertz, professeur au lycée Charlemagne, fait une causerie ayant pour titre : « Ce que j'ai vu chez les Allemands ». Il montre les Allemands entretenant depuis de longues années la haine contre l'étranger, et se préparant à la guerre. Nous devons ne négliger aucun effort pour vaincre dans cette guerre qui nous a été imposée. Nous devons aussi préparer l'organisation d'une paix durable après la guerre.

Un compte rendu des interventions de la section est ensuite fait par le président, M. Léchevin.

On discute enfin un projet de résolution sur les conditions d'une paix durable, dont M. Gouvine donne lecture.

Paris (VI^e arrondissement : Monnaie-Odéon et Notre-Dame-des-Champs-Saint-Germain-des-Prés). — 11 janvier.

Les conclusions d'un intéressant rapport de M. Chevalier-Marescq sur les droits des veuves et des orphelins de la guerre sont adoptées à l'unanimité sous forme de vœux.

Paris (XIII^e arrondissement). — 17 février.

La section émet les vœux suivants : 1° que les écoles et lycées soient rendus sans retard et dans la plus large mesure possible à l'enseignement ; — 2° que les instituteurs auxiliaires et R. A. T. soient réintégrés dans leurs fonctions.

4 avril. — Le Comité Central est invité à prendre l'initiative d'une vigoureuse campagne contre la représentation, dans les cinémas, de certains films, qui ont une action démoralisante et pernicieuse sur la jeunesse.

30 avril. — Nous avons annoncé (voir *B. O.*, p. 181) la création d'une Maison du Soldat par la section du XIII^e arrondissement. Une fête artistique, présidée par M. Guérineau, maire de l'arrondissement, assisté de M. Ferdinand Buisson, a eu lieu, le 30 avril, au profit des soldats blessés, mutilés et convalescents. Le succès en fut très vif. — A la Maison du Soldat a été adjointe une école de rééducation, avec office gratuit de placement.

Pech-David (Haute-Garonne). — Avril.

Des mesures sont envisagées pour empêcher l'exploitation des orphelins de la guerre par les œuvres confessionnelles. — La section, remplie d'admiration pour l'admirable exemple donné par les instituteurs dont beaucoup sont morts héroïquement à l'ennemi, demande qu'on veille à ce que l'enseignement laïque ne soit pas désorganisé au profit de l'enseignement des religieux

qui se sont menagés durant la guerre. — Elle demande, en outre : 1° une plus économe distribution de l'allocation militaire ; 2° l'adoption de mesures contre la hausse exagérée du sucre.

Philippeville (Constantine). — 31 janvier.

Une motion de confiance absolue au Comité Central pour l'œuvre qu'il a accomplie et pour l'avenir est adoptée. La section aidera à cette œuvre de tout son effort.

Romans-Bourge-de-Péage (Drôme). — 7 mai.

Après l'adoption de divers vœux, la section, émue des actes d'ingérence cléricale qui se sont produits dans les formations sanitaires de la région, invite le Comité Central à intervenir énergiquement. — Elle demande : 1° que les visites groupées d'auxiliaires ayant satisfait aux obligations de la loi Dalbiez soient formellement interdites conformément aux instructions ministérielles et que les décisions des commissions de réforme à cet égard soient immédiatement annulées ; 2° que soient placés dans le droit commun les ecclésiastiques du service armé illégalement affectés dans les formations sanitaires. — Elle appuie la proposition de loi tendant à verser dans les régiments réguliers les hommes des groupes spéciaux.

Saint-Louis (Sénégal). — Juillet 1915.

La section demande que, malgré les circonstances actuelles, les propositions d'avancement suivent leur cours, sous cette réserve que les promotions, tout en comptant suivant le cas du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet 1916 au point de vue de l'ancienneté, ne pourront ouvrir aucun droit pour les bénéficiaires à l'augmentation de solde qui en serait la conséquence en temps normal.

17 octobre. — Deux vœux sont adoptés : l'un au sujet des pensions coloniales ; l'autre au sujet du paiement de l'impôt par les officiers de terre et de mer sans distinction, aussi bien pour les impôts déjà établis que pour les impôts futurs.

Saint-Servan (Ille-et-Vilaine). — Avril 1916.

L'action de la section ne s'est pas ralentie durant la guerre. Elle fait des efforts particuliers pour aider à la solution du problème de la vie chère dans la région. — L'enseignement laïque est l'objet de ses préoccupations anxieuses : il lui paraît que les membres de l'enseignement auxiliaires ou R. A. T. devraient être rendus à leurs fonctions.

16 avril. — M. Dalanson, dans un discours éloquent, célèbre l'héroïque sacrifice d'Eugène Jacquet. — MM. Dubreuil et

Rimasson rendent compte ensuite de leurs démarches au sujet de la vie chère. La section émet à l'unanimité le vœu que députés et sénateurs votent le projet de taxation et de réquisition du Gouvernement. — En ce qui concerne les réquisitions d'établissements publics, elle demande, après en avoir envisagé et reconnu les possibilités sans dommage pour les soldats blessés ou malades, que tous les établissements d'enseignement public de la région soient rendus à leur destination primitive à la rentrée du 1^{er} octobre prochain.

Saint-Yzan-de-Soudiac (Gironde). — 6 avril.

Après avoir flétri l'assassinat dont a été victime Eugène Jacquet, la section examine la question de la vie chère et demande la taxation des denrées de première nécessité.

Tebessa (Constantine).

Le guerre nous a jusqu'ici empêchés d'annoncer la mort tragique de M. Abbès ben Hammana. On se rappelle l'étude de M. Albert Chenevier intitulée « L'affaire Abbès ben Hammana », en vente dans nos bureaux : accusé injustement du meurtre de M. Beaudoin, beau-frère de l'administrateur M. Martin Dupont, en juin 1908, Abbès fut libéré après un mois de prévention, grâce à une énergique campagne de presse et à la Ligue. L'enquête établit que l'administrateur avait fait poursuivre Abbès pour se débarrasser des incessantes démarches que faisait celui-ci en faveur des pauvres fellahs, victimes de prévarications et d'abus. Cette affaire eut un profond retentissement en Algérie.

Abbès ben Hammana fut un artisan dévoué de l'union entre Arabes et Français ; il fit signer notamment par des milliers d'indigènes une pétition pour la conscription des Arabes. Mais, d'accord avec tous les Français épris de justice, il ne cessa de demander l'adoucissement du Code de l'indigénat et de lutter pour obtenir un régime électoral où l'Administration ne s'imisce pas.

Des colères ne manquèrent pas de s'amasser contre lui. En juillet 1914, il était assassiné.

Toulon (Var). — 20 février.

M. Claude, président de la Fédération du Var, fait une conférence très applaudie sur « l'œuvre de la Ligne pendant la guerre ».

Toulouse (Haute-Garonne). — Septembre 1915.

A la suite de démarches réitérées, la section a obtenu l'affichage, jusqu'alors non exécuté, dans les formations sanitaires de la région, de la circulaire Godart du 14 août 1915.

Tournon (Ardèche). — Mars 1916.

La section, grâce à son président, M. Ruel, s'est dévouée aux œuvres de guerre. Elle est notamment intervenue souvent et avec succès en faveur de familles qui n'avaient pu obtenir l'allocation militaire.

Vence (Alpes-Maritimes). — 5 mars.

La section adopte les vœux suivants : 1° que tous les militaires du même grade, sans exception, touchent une solde identique et de même origine ; — 2° que les familles des fonctionnaires soient admises, au même titre que le commun des citoyens, à toucher les allocations de soutien de famille auxquelles leur situation peut leur donner droit, sans autres faveurs que celles auxquelles peuvent prétendre les familles des mobilisés non fonctionnaires ; — 3° que les économies ainsi réalisées soient intégralement employées au relèvement uniforme des soldes quotidiennes de tous les défenseurs de la patrie ; — 4° que les parlementaires, les fonctionnaires, les ministres des différents cultes et généralement tous les embusqués, soient rigoureusement astreints, comme les autres citoyens, aux obligations militaires.

2 avril. — Un projet de résolution est voté indiquant les conditions d'une paix durable et les moyens d'empêcher après cette guerre toute nouvelle agression d'une nation belliqueuse.

Pour l'Indépendance de la Pologne

Considérant que les Gouvernements alliés ont déclaré à plusieurs reprises, par la voix de leurs représentants autorisés, qu'ils luttent pour l'affranchissement des peuples ;

Considérant qu'à la Pologne envahie, ruinée, travaillée, au surplus, par les promesses allemandes, la reconnaissance de ses droits par des Puissances de loyauté apparaîtrait comme la plus efficace des réconforts ;

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme (1), émet le vœu :

Que les Gouvernements alliés s'engagent conjointement à garantir à la Pologne l'unité d'un Etat indépendant ; — Que les Polonais soient appelés, aussitôt que le permettront les circonstances, à voter librement leur constitution ; — Que, dans l'Etat de Pologne rétabli, tous les citoyens soient égaux, sans distinction de classe, de fortune ni de religion.

(1) Séance du 21 février 1916 (B. O., p. 370).

La Propagande Républicaine

3^e LISTE DE SOUSCRIPTION (du 1^{er} octobre au 31 déc. 1915)

G. Malan, Paris.....	2 »	Eynard, Deauville.....	2
E. Donnet, Bernay.....	0 50	Pellegrin, Chesley.....	3 »
Habert, Pin-la-Garenne..	1 »	Boleston, Sancerre.....	1 »
Heibronner, —.....	1 »	Barbançey, Cammas.....	0 50
Grenier, Chatou.....	1 »	Bigart, Paris.....	2 »
Valadier, Travinh.....	2 »	Section de Maisons-Laffitte	7 50
Gugnon M., Bruxelles... 1 60		A. Coubes, Suresnes.....	3 »
Gibert A., Angles.....	2 »	Tournau, Paris.....	3 50
Gibert L., —.....	2 »	Léon Weil, Rouen.....	8 50
Carré C., Paris.....	0 50	Laneyrie, Mâcon.....	2 »
A. Celos, Bernay.....	2 »	Mlle Jobez, Grasse.....	1 »
Cahen P.-M., Paris.....	1 »	Benny-Weil, Epinal.....	1 »
Ch. Ringard, Beauficol..	1 »	Haramburu, St-Jean-Pied-	
Boillin L., Delle.....	3 »	de-Port.....	5 »
Mauclair, Mareuil.....	1 »	Sellier, Fécamp.....	0 50
Plessier, Guillardbois... 0 50		Ninot A., Poule.....	2 »
Hébréard, Le Muy.....	0 25	Guiguez H., Auchel.....	2 »
Neuschwander, à Montig-		Nègre, Auchel.....	2 »
gnac.....	1 »	Mokrani ben Ali, Tiemcen	1 »
Bailleul, Frauleu.....	1 »	Guinaud B., Villeurbanne	1 »
Louvet, Grosseuvre.....	1 »	Ortial, Annecy.....	1 »
Dauzat, Grigny.....	2 »	Montheuil, Paris.....	1 »
Adouané, Fresco.....	1 »	Lauber, —.....	1 »
D ^r Lacomme, Villaines... 3 »		Berthault, Bar-le-Duc... 0 25	
R. Renard, Fressenneville.	1 »	Piccardo, Nice.....	2 50
Section de Djibouti.....	5 »	Benoist, Soindres.....	1 »
Chimits P., le Tréport... 1 »		Debais L., Paris.....	1 »
A la mémoire de Robert		Delbreil E., Monthoumel.	2 »
Bollack, mort pour la		Golivera fils, Bayonne... 2 80	
patrie.....	20 »	Janvier P., Dinard.....	2 »
Bloch, Paris.....	4 »	Joussaume, Rouillé.....	0 50
Mohamed ben Abdellah,		Dupressoir, Martagny... 0 50	
Tiaret.....	1 »	Jahen, Bouaké.....	7 »
E. Le Roy, Septeuil.....	1 »	Dessay H., Leman.....	0 25
A. Schneider, Menerville.	1 »	D ^r Brunshvicg, Le Havre. 1 »	
Mme Guilon, Vimoutiers.	1 »	Mme Mesnard, Cognac... 1 »	
Bonté J., Les Montils.... 5 »		Gault A., Longué.....	1 »
A. Bardy, Suresnes.....	0 25	E. Bruvry, Romilly-sur-	
E. Hemelich, —.....	0 25	Seine.....	2 »
Stolzenberg, Foix.....	2 »	Dumouchel, Blois.....	3 »
Malignon, Paris.....	0 50	Benazzeddine, Vialar... 1 »	
Tordjmann, Oran.....	1 »	Roger, Colomb-Béchar... 1 »	
Demandoloc, Ouarézane.	1 »	Mohamed ben Amor, à	
Bouchema, Cassaigne... 8 «		Khenchela.....	1 50
J. Robert, Bunnelles.... 0 50		Ramdane bel Kadj, Mé-	
Section de Loudéac.....	1 »	chéria.....	1 »

Section de la Folie-Méricourt.....	20 »	Sidi Salhib, Touggourt...	1 »
Civiale, Saint-Tropez....	3 »	Migaud J., Couture-Saigneur.....	0 50
Lacombe, Guernes.....	1 »	Oculi P., Forccariah.....	1 »
Ch. Quillard, Paris.....	7 »	Hamida Sahli, Tala.....	0 59
J. Marx, —.....	3 50	G. Verdier, St-Pierre-sur-Dives.....	0 50
L. Rosenthal, —.....	1 »	Daumont, Melun.....	1 50
A. Fleury, Carrières-sur-Seine.....	0 50	Dompène, Vannes.....	1 »
Hote-Thievez, Gex.....	0 25	Loye A., Montpellier....	1 »
Ulmann E., Paris.....	1 »	N'Deude J.-B., à Lebrenville.....	3 »
Gaudry, Bamako.....	3 »	Section de Brive.....	0 50
Hilaire J., Tananarive..	2 »	Benslama J., St-Etienne.	0 50
Mlle Kanin, Corneville..	1 »	Cahut, Châteaulin.....	1 »
Rosny, Boex.....	5 »	B. Bosseur, Paris.....	1 50
Estragna, Grigny.....	0 50	L. Lauredet, Apt.....	2 »
Marchand P., Auneuil...	1 »	Sendral Raphaël, St-Louis.	2 »
Haguenaer, Paris.....	1 »	Maillet François, —	2 »
Chanteclair, Virey-s.-Bar.	2 »	Peretti Antoine, —	3 »
Salvador Bloch, Paris....	2 »	Nazahi Ahmed, Mehaya..	0 25
Pierrot A., Mostaganem..	0 25	Barrial P., Maire.....	1 »
Broquin, Saignes.....	1 »	Fouchet H., Arcueil.....	1 »
Drouilly G., El Nouadeur.	2 »	Picot C.-A., Paris.....	2 »
L. Rousseau, Sousse.....	1 50	A. Lecat, Le Havre.....	1 50
Abodja Prosper, Assinie..	3 50	Baudraud, Givors.....	2 »
Altieri J., Poligny.....	0 50	Paulous, Takkek.....	2 »
R. Ducasse, Saint-Denis.	1 »	Boillet, St-Pierre-et-Miquelon.....	2 »
Oussalem M., Michelet..	1 »	Le Toquin, Lantillac....	1 »
Delbret, Fumel.....	0 50	Perrot F., Le Bourget....	1 »
Vaissaire A., Paris.....	0 50	Casanova, St-Florent....	1 »
Isaac Lucien, La Ferté-sous-Jouarre.....	1 »	Darcq, Rennes.....	1 »
Section de Lyon.....	2 »	Assard Eli Sichah, St-Louis	2 »
Gounot, Tunis.....	1 »	Villemur, Pire.....	2 50
Duburcq, La Ferté-sous-Jouarre.....	2 »	Section de la Roquette-Ste-Marguerite.....	1 »
Kiriart, Saint-Jean-Pied-de-Port.....	0 25	Delira, Lamendin.....	2 »
Bagilet, Aurillac.....	1 »	Lacombe, Rue.....	1 »
J. Sarrabay, Tipaza.....	1 »	Tachet, à Mortagne-sur-Sèvre.....	0 25
Gniet-Fontalier, Dakar..	1 »	Moustapha, Bamako.....	3 »
Kaid El Dar, Paris.....	1 »	Gaysset, St-Savinien....	0 50
Portal J., St-Sauveur-de-Pape.....	0 50	Fiorah, Bamako.....	1 »
Dubau S., Soctrang.....	7 »	Lazard, La Rivière-St-Sauveur.....	0 25
Mohamed Chtourou, Souk-el-Arba.....	7 »	Total de la 3 ^e liste..	316 85
Guillaumet, Papète.....	2 »	Liste précédente....	908 25
Large, Romilly.....	1 »	Total général... I, 225 10	
Stern, Paris.....	2 »		

Victimes de l'Injustice et de l'Arbitraire

3^e LISTE DE SOUSCRIPTION(du 1^{er} octobre au 31 décembre 1915)

Bonneaud, Guercy.....	1	»	Mme veuve Nodellec, Gas-	
G. Malan, Pau.....	2	25	sicourt.....	1
Section de Toulouse.....	4	»	Le Roy, Septeuil.....	1
L. Kansî, Le Bourget.....	0	50	A. Schneider, Menerville.....	1
Leygonie, Paris.....	0	50	Mme Guilon, Vimoutiers.....	1
Donnet E., Bernay.....	0	50	A. Bardy, Suresnes.....	0
Mme Genet, Viabon.....	2	»	E. Himelich, Suresnes.....	0
Valadier, Travinh.....	2	»	Stolzenberg, Foix.....	2
Gugnon M., Bruxelles.....	1	60	Eynard, Deauville.....	2
Gibert A., Angles.....	2	»	Pellegrin, Chesley.....	1
Gibert L., Angles.....	2	»	Bolenton, Sancerre.....	1
Carré C., Paris.....	0	50	Timbres du courrier.....	10
A. Celos, Bernay.....	2	»	Barbancey, Cammas.....	0
Cahen P.-M., Paris.....	1	»	Bigart, Paris.....	2
Carquain, Mayenne.....	5	»	Section de Maisons-Laffitte.....	7
Gueu A., Paris.....	1	»	Timbres du courrier.....	7
Sauvage L., St-Quentin.....	1	»	Tournan, Paris.....	3
Ducos fils, Shangai.....	10	»	Léon Weil, Rouen.....	8
Ch. Ringard, Beauficel.....	1	»	Timbres du courrier.....	5
Siaol, Beni Ouif.....	5	»	Lazard, La Rivière-Saint-	
Smadja, Lourmel.....	1	»	Sauveur.....	0
Boillin L., Delle.....	3	»	Timbres du courrier.....	1
Mauclair, Mareuil.....	1	»	Mlle Jobez, Grasse.....	1
Plessier, Gaillardbois.....	0	50	Timbres du courrier.....	6
Hébréard, Le Muy.....	0	25	Mme Streicher, Paris.....	5
E. Luze, Ivry-la-Bataille.....	2	»	Benny Weill, Epinal.....	1
Neuschwander, Montignac.....	1	»	Section de Bauans.....	3
Bailleul, Fraulen.....	1	»	Praly J., Vergigny.....	0
Louvet, Grosseuvre.....	1	»	Sellier, Pécamp.....	0
Dauzat, Grigny.....	2	»	Timbres du courrier.....	6
Mme Granet, Arquène.....	4	»	Ninot A., Poule.....	2
Jean-Paul, Abdijean.....	4	»	Guigez H., Hauche.....	2
Adouané, Presco.....	11	»	Nègre, Hauche.....	2
Doct. Lacomme, Villaines.....	3	»	Mékranî ben Ali, Tlemcen.....	1
R. Benard, Fressenneville.....	1	»	Guinaut B., Villeurbanne.....	1
Section de Djibouti.....	5	»	Ortial, Annecy.....	1
Chimits P., Le Tréport.....	1	»	Montheuil, Paris.....	1
Sidy Sarre, Cotonu.....	15	»	Laubes, Paris.....	1
Lancry, Tananarive.....	1	»	Berthault, Bar-sur-Aube.....	0
Rousseau, Lalinde.....	1	85	Piccardo, Nice.....	2
Sperling, Moorch.....	3	»	E. Desnier, Benet.....	1
V. Rougeron, Ivry.....	5	50	Benoist, Soindres.....	1

Dehais, L., Paris.....	1	>	R. Loubet, Marseille....	0
Delbreil, Monthoumet...	2	>	Louis Weill, Paris.....	5
Golivera fils, Bayonne...	2	80	Oussahm Michaud, Miche-	
Streicher, Paris.....	5	>	let.....	1
Janvier P., Dinard.....	2	>	Delbret, Fumel.....	2
Joussaume, Rouillé.....	0	50	A. Vaissaire, Paris.....	0
Dupressoir, Martigny....	0	50	Ulmann E., Paris.....	1
Jahen, Bonaké.....	7	>	Mme Prat, Paris.....	3
Section de Cosne.....	20	50	Isaac Lucien, La Ferté-	
Section de Porto-Novo...	15	>	sous-Jouarre.....	1
Dessay, Lemaz.....	0	25	Duchemin, Houlgate.....	6
D ^r Brunschvicg, Le Havre	1	>	Chameroy A., La Boule..	2
Mme Mesnard, Cognac..	1	>	Gounot, Tunis.....	1
Gault A., Longué.....	1	>	Michel J., Souk El Arba.	5
E. Bruvry, Rouilly-s-Seine	2	>	Kann Edouard, Paris.....	100
Dumonchel, Blois.....	3	>	Cao Thien Toan, Bentre.	0
J. Delon, Pékin.....	5	>	Duburcq, La Ferté-sous-	
P. Mazet, Mehdià.....	2	>	Jouarre.....	5
A. Rossat, Rabat.....	5	>	Hiriart, Saint-Jean-Pied-	
Civiale, Saint-Tropez....	3	>	de-Port.....	0
L. Le Foyer, Paris.....	2	>	Bagilet, Aurillac.....	1
Lacombe, Guernes.....	1	>	J. Sarabay, Tipaza.....	1
Jules Marx, Paris.....	3	50	Kaid El Dar, Paris.....	1
L. Rosenthal, Paris.....	1	>	J.-B. Portal, St-Sauveur-	
Fleury A., Carrières-sur-			du-Pape.....	0
Seine.....	1	50	Durban S., Soctrang....	7
Ch. Brunet, Toulouse....	2	>	Penguily, Leverce.....	1
Ben Kounou, Oran.....	1	50	Salili Akli, Sjdj Aich....	0
Hoté Thievaz, Gex.....	0	25	Mohamed Chtourou, Souk	
Saint-Poulof, Quinhone..	4	>	El Arba.....	7
Paul Mulot, Rambouillet.	2	>	Guillaumet, Papéete....	2
Marie Aranci, Marseille..	20	>	Large, Romilly.....	1
A. Philebert, Mandrissara	15	>	Malignon, Paris.....	0
Mlle Kanin, Corneville..	1	>	Mlle Dudou, Nice.....	4
J. Rosny, Boex.....	5	>	Tordjmann, Oran.....	1
Besville, Saint-Sulpice... 0	50		Demandoloc, Ouarizane..	1
Estragna, Grigny.....	1	<	Amara Areski, Ampère... 0	50
Marchand P., Auneuil... 1	>		Bouchema, Cassaigne.... 8	>
Haguenaer, Paris.....	1	>	H. Ledun, Acquigny.....	100
Salvador Bloch, Paris.... 2	>		J. Robert, Bunelles.... 0	50
Pierron A., Mostaganem. 0	25		Ch. Roth, Argenteuil... 2	>
Broquin, Saignes.....	1	>	Cartier, Capesterre.... 1	>
Mme veuve Felgas, Paris. 10	>		Layage, La Désirade.... 1	>
Drouilly G., El Nouageur 2	>		Schwenck, Paris.....	5
Abodja Prosper, Assinie.. 3	50		Mlle Guerrin, Louhans... 2	>
E. Loubet, Marseille.... 0	50		I. ben Slimane, Kouhana. 0	35
D ^r Henri Pailloz, Makatka 18	>		Jacob ben Youssef, Ghar-	
Altieri J., Poligny.....	0	50	daia.....	0
R. Ducasse, Saint-Denis. 1	>		Youssefben Brahim, Ghar-	
Duc, Tananarive.....	2	>	daia.....	0

Benazzedine, Vialar.....	1 »	Perretti Antoine, St-Louis	3 »
Christmann, Brissac.....	5 »	Nazahi Ahmed, Mehayia.....	0 25
Saïd ben Gatelan, Tozeur	3 »	Barrial P., Mayres.....	1 »
Floutard A., Albig.....	5 »	Fouchet H.-L., Arcueil..	1 »
Doct. J. Lévy, Salins.....	20 »	Picot C.-A., Paris.....	2 »
Vicoudelet, Toul.....	0 90	Timbres du courrier.....	7 90
Roger, Colomb-Bechar...	1 »	Mme Rousselle, Auvelle..	5 »
Mohamed ben Amor, Khen-		A. Lecat, Le Havre.....	1 50
chela.....	1 50	Baudrand, Givors.....	2 50
Ramdane bel Hadj, Mé-		E. Lauzié, Mananjarg.....	5 »
chéria.....	1 »	Mustapha ben Mohamed,	
Sidi Sahlil, Touggourt...	1 »	Béja.....	1 »
Faine, Valence.....	2 »	Paulous, Takkek.....	2 »
Louis Colly, Periers.....	5 »	Le Toquin, Lantillac.....	1 »
Louis Besnard, N'Dande.	38 »	Perrot F., Le Bourget....	1 »
Macroune Choucroune, à		X., Lyon.....	0 50
Oran.....	5 »	Timbres du courrier.....	2 65
Migaud J., Couture-d'Ar-		Assad Eli Lichah, St-Louis	2 »
gence.....	0 50	Villemure, Pire.....	2 50
Oculi P., Forcariah.....	1 »	Dieltin G., Port-Etienne..	4 »
Hamida Saly, Thala.....	0 50	Frénaud, Majunga.....	25 »
G. Verdier, Saint-Pierre-		Section de Hanoi.....	500 »
sur-Dives.....	0 50	Antonin, Luxeuil.....	5 »
Daumont, Melun.....	1 50	Lorel, Sully.....	3 »
Dompène, Vannes.....	1 »	Goudard, Lyon.....	0 50
Bédiaux, Touquien.....	2 »	Section de Monts.....	19 50
Loye A., Montpellier....	1 »	Section de Roquette-Ste-	
Lagrange Damichaux, St-		Marguerite.....	2 »
Loup-sur-Seine.....	15 »	Section de Ouidah.....	5 »
Leguey Amédée, Brive....	50 »	Delira, Laurentin.....	2 »
Timbres du courrier.....	20 »	Tachet, Mortagne-s-Sèvre	0 25
A. Mesclou, Cayenne.....	10 »	Moustapha, Bamako....	3 »
Ben Slama Is., St-Etienne	0 50	Gaysset, Saint-Savinien..	0 50
Cahut, Châteaulin.....	1 »	Feoriah, Bamako.....	1 »
Mohamed Lebidi, Nefta..	5 »	Corbeaux, Paris.....	2 50
E. Bosseur, Paris.....	1 50	Grenier, Chatou.....	1 »
Timbres du courrier.....	5 20	Habert, Pin-la-Garenne..	1 »
L. Laurendet, Apt.....	2 »	Heibronner, id.....	1 »
Zemour Aklé ben Ali, Fort		Total de la 3 ^e liste.....	1.517 90
National.....	2 »	Liste précédente.....	2.080 35
Sendral Raphaël, St-Louis	2 »	Total général.....	3.598 25
Maillet F., Saint-Louis...	2 »		

Le Secrétaire général-Gérant : Henri GUERNUT.

PRODUCTRICE (Ass. ouv.)



51, rue Saint-Sauveur, Paris.

BIBLIOTHÈQUE DES OUVRAGES DOCUMENTAIRES

A. QUIGNON, éditeur, 16, rue Alphonse-Daudet, Paris (XIV*)

GUSTAVE HERVÉ

Vient de paraître

La Muraille

Recueil des articles de Gustave HERVÉ, parus dans la *Guerre Sociale* du 1^{er} Février au 30 Avril 1915.

Un fort volume de 336 pages, sur beau papier.

Prix franco : 3 fr. 50

Pour paraître fin Juillet

Jusqu'à la Victoire

Recueil des articles de Gustave HERVÉ du 1^{er} Mai au 31 Juillet 1915.

En souscription : 3 fr. — *Dès la parution* : 3 fr. 50

Déjà parus

La Patrie en Danger

Recueil des articles de Gustave HERVÉ du 1^{er} Juillet au 1^{er} Novembre 1914.

Prix franco : 2 fr. 25

Vient de paraître

Après la Marne

Recueil des articles de Gustave HERVÉ parus dans la *Guerre Sociale* du 1^{er} Novembre 1914 au 31 Janvier 1915.

Un fort volume de bibliothèque sur beau papier, avec couverture simili japon en deux couleurs.

Prix franco : 2 fr. 50. — *Étranger* : 3 francs

Vient de paraître

MONTÉHUS

Chants de la Grande Guerre

Un beau volume contenant plus de 120 chansons écrites sur des airs connus.

Prix franco : 2 fr. 50. — *Étranger* : 3 francs

(Suite du Memento Bibliographique)

qu'il demande que la France généreuse édicte je ne sais quelle loi nouvelle de proscription, il éprouve quelque sentiment de gêne. « Et c'est, dit-il, une grande douleur de l'âge mûr que d'arriver presque à cet antisémitisme qui faisait le dégoût de ma jeunesse ».

Nous ne prétendons pas que M. Jacques Bonzon ait tort d'être triste : mais pourquoi ses douleurs ne sont-elles pas muettes ?

— TEXTE ET COMMENTAIRE DE LA LOI DALBIEZ (*Dalloz*).

Sous une forme commode, la librairie Dalloz nous a donné le texte, les circulaires, les débats parlementaires essentiels relatifs à la loi Dalbiez. Elle a rendu service. Grâce lui soient rendus.

A. G.

— Depuis la Restauration, les Israélites français n'avaient point le droit d'élire domicile dans certains cantons de la Suisse. M. **Jacques Brisac** marque fort clairement, textes en main, la série des démarches diplomatiques tentées par la France pour modifier un état de choses aussi contraire au renom de la Suisse qu'à la dignité de notre pays. Enfin, en 1864, grâce aux efforts de l'Empire libéral, le règlement fut abrogé. Voilà CE QUE LES ISRAÉLITES DE LA SUISSE DOIVENT A LA FRANCE. (*Lausanne, Martinet*, 40 cent.)

— Le comité des Serbes, Croates, Slovènes émigrés, font paraître le PROGRAMME YOUGOSLAVE. Ils veulent former un État indépendant qui comprendra, non seulement la Serbie, le Monténégro, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Slavonie (avec Fiume), mais l'Istrie avec ses îles et Trieste, la Carniole et Goritz, la Carinthie et la Styrie méridionales, etc., la Dalmatie avec son archipel. Tout ceci, on le pense bien, n'ira point sans quelques difficultés... (*Plon-Nourrit*, 50 cent.)

— Voici une brochure intéressante qui nous vient d'Angleterre. Nous avons à choisir, prétend M. **José Weiss**, entre les deux termes de cette ALTERNATIVE : PAIX ARMÉE OU FÉDÉRATION. Ou la guerre renaîtra sans cesse ou les États de l'Europe, groupés en fédération, remettront la solution de leurs désaccords à une autorité fédérale élue par les peuples. La nation allemande, elle-même, finira par adhérer à cette fédération et ce sera enfin la paix réalisée. Il peut sembler étrange, en pleine guerre, de prononcer de telles paroles. Or, la Ligue des Droits de l'Homme a dit aux puissances alliées : « Faites entre vous dès maintenant un traité d'arbitrage, ébauchez une fédération, à laquelle on appellera les neutres... » Et nous pensons que finalement l'Allemagne allemande, isolée, sera condamnée à y entrer.

— Il y a peu de brochures aussi émouvantes que celle de M. **Jahrblum** et je n'en connais point qui, sur cette matière, soient aussi solides et aussi pleines. Rien qu'avec des textes incontestables, il montre ce que les Juifs russes ont fait pour la Russie pendant la guerre, et la situation empirée qui est la leur; il fait justice des accusations odieuses lancées contre eux, et en appelle à la démocratie européenne, en particulier à la démocratie

française. Il nous faut prendre l'engagement de tenter, le moment venu, tout ce qui est possible humainement pour que, les Juifs soient traités en hommes, dans l'intérêt de la justice et de la paix. (LES JUIFS RUSSES ET LA GUERRE : *Ligue pour la défense des Juifs opprimés*, 57, boulevard Victor, 50 centimes.)

— **Maurice Gicquel**. Si je ne me trompe, c'est bien là le nom d'un ancien élève. Et j'ai lu avec émotion et plaisir LE ROMAN D'UN SOLDAT DE 16 ANS, orphelin, élevé dans un presbytère : d'enthousiasme il suit une armée ; le hasard lui donne pour marraine une danseuse que naturellement il aime ; par amour il se bat et meurt en héros. Il y a, dans cette première œuvre, de l'expérience certes et un peu de banalité, mais aussi beaucoup de fraîcheur. La note de l'ancien maître est sincèrement encourageante. (*Jouve*.)

— Encore un ancien élève, et je crois bien qu'il fut condisciple du premier. M. **Ibanez de Ibero**, Espagnol, est allé en Allemagne depuis la guerre ; il a interrogé d'importants personnages et rapporte fidèlement ce qu'il a entendu. Toutes ses sympathies vont vers la France idéaliste. « Mon pays est neutre, moi je ne le suis pas ». Et cette noble crânerie nous touche profondément.

En manière de préface, M. Barrès prédit (au mois de mars 1911) que les Allemands n'établiront point le contact avec les Turcs — et que l'unité allemande est condamnée à se briser. M. Barrès est rarement heureux, quand il cherche à s'évader de lui-même. N'attachons pas trop d'importance à ses prévisions...

— Les combats livrés, les exploits accomplis, les fautes lourdes aussi — l'auteur emploie le mot aberration — commises dans L'EXPÉDITION DES DARDANELLES, tout cela est fort clairement conté par M. **Charles Stienon**. (*Chapelot*, 2 francs.)

— La librairie **Berger-Levrault** donne aussi, dans sa précieuse collection, « Pages d'histoires », une édition du LIVRE JAUNE FRANÇAIS. (0 fr. 90.)

— Signalons encore, dans cette collection, la CHRONOLOGIE DE LA GUERRE, qui, au jour le jour, résume avec clarté les événements de la guerre. Trois volumes ont paru (40, 60 et 90 cent.), nous conduisant au 31 décembre 1915.

— La même librairie publie L'ATLAS INDEX DE TOUS LES THÉÂTRES DE LA GUERRE. Nous avons reçu le n° 1 bis, donnant en 16 cartes au 600.000^{me}, en 4 couleurs, le front de bataille en France et en Belgique, puis en 24 cartes détaillées au 100.000^{me}, les principaux points stratégiques. Le tout, dans une souple reliure ; un index alphabétique permet de trouver tout de suite les noms sur les cartes. (3 fr.)

— **Tout le front, de la mer du Nord à la Suisse**, carte au 500.000^{me} en 6 couleurs, vous le donne sur une seule feuille (81x94 cm). Il ne manque rien et l'ensemble est clair. (3 fr.)

— Les productions de guerre sont si abondantes, qu'il nous faut, à regret, les signaler télégraphiquement, en quelques lignes.

Judith Cladel conte, avec ordre et clarté, la vie pleine du GÉNÉRAL GALLIENI : physionomie ferme et fine, très attachante. Ce livre sera lu. (*Berger-Levrault*, 2 fr.)

— Beaucoup plus flou, le portrait du GÉNÉRAL SKOBELEFF, le légendaire général blanc, pour qui "l'Allemand, c'était l'ennemi". J'intitulerais la plaquette : le général Skobelev et Madame **Juliette Adam**, car, l'auteur ne manque point de parler d'elle et non sans complaisance. Causerie de salon. (*Berger-Levrault*, 1 fr. 25.)

— M. **Georges Desson**, a été emmené en Allemagne comme otage, en compagnie de M. Noël, sénateur (non de l'Aisne, mais de l'Oise), M. Trépoint, préfet du Nord, M. Jacomet, procureur général de Douai, M. Lebas, maire de Roubaix. Il rapporte ses SOUVENIRS. Était-ce la peine d'en faire un livre ? Pour les amis, oui ; mais au-delà !... (*Bloud et Gay*.)

— « Ridebis et licet rideas », le livre est pour les enfants ; j'avoue que j'ai pris plaisir à lire le CARNET DE ROUTE DU SOLDAT FRITZ BOSCH, hilarante satire, d'un esprit peut-être un peu gros : à la guerre, comme à la guerre. Et puis, les dessins de **J. Robinet** sont si amusants ! (*Berger-Levrault*, 1 fr. 50.)

— La maison **Lapina** (75, rue Denfert-Rochereau), nous a envoyé une série de cartes postales illustrant les CHANSONS DE FRANCE de M. **Maurice Boukay**. Ce chansonnier est inégalement inspiré. Qu'il annexe dans ses vers toute la rive gauche du Rhin, cela n'a point beaucoup d'importance ; mais il se laisse aller quelquefois à des injures peu dignes de lui. Jene parle point des illustrations. En représentant nos ennemis... comme il le fait. M. Gerbault croit-il servir la France ? H. G.

OFFICE CENTRAL ESPERANTISTE

51, Rue de Clichy, PARIS

LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'ESPERANTO, désireuse de pouvoir faire parvenir à tous ceux que ces renseignements peuvent intéresser des documents récents concernant le mouvement Esperantiste, prie ceux des membres de la LIGUE DES DROITS DE L'HOMME qui sont Esperantistes ou partisans de la langue internationale auxiliaire Esperanto de faire parvenir leur adresse au Secrétariat de la Société, 51, rue de Clichy (9^e arrondissement)

Imp. LA PRODUCTRICE
51, rue St-Sauveur, Paris



Association ouvrière
Téléphone 121-78